

Notfallkoffer gegen Abschiebungen für Unterstützer*innen

Trousse d'urgence contre les expulsions pour les personnes solidaires

Malheureusement, cette traduction a été faite uniquement par une IA. Merci de nous aider à améliorer les informations et de nous envoyer un e-mail



BRING BACK OUR NEIGHBOURS

Contre la politique de déportation de la Saxe

- Procédure d'asile et Dublin
- Qu'est-ce qu'une expulsion?
- Quand vais-je être expulsé?
- Que faire en cas de risque d'expulsion?
- Comment me protéger contre les expulsions?
- Comment puis-je me préparer à une expulsion?
- L'expulsion est en cours - que puis-je encore faire?
- Que signifie "détention en vue du renvoi" ?
- Annexe
 - Sensibiliser le public et obtenir son soutien
 - Contacts avec les responsables et les soutiens
 - Modèles d'impression



الترجمة إلى العربية
Traducción al español disponible

Deutsche Übersetzung verfügbar
Translation to English available

[Vous trouverez ici plus d'informations sur ce que vous pouvez faire pour éviter une expulsion. bringbackourneighbours.de/](https://bringbackourneighbours.de/)

Last updated: 18/04/2025

Imprint: Kontaktgruppe Asyl und Abschiebehaft e.V. Heinrich-Zille-Str. 6 01219 Dresden

Dans le cadre de la campagne « Bring Back Our Neighbours », nous, un groupe de militants professionnels et bénévoles actifs dans le domaine de l'asile et de l'éducation politique en Saxe, avons élaboré plusieurs dépliants d'information et ce kit d'urgence contre les expulsions.

Celui-ci vise à fournir aux personnes qui craignent d'être expulsées, aux bénévoles qui les soutiennent et aux professionnels un aperçu rapide et des informations complémentaires sur le thème des expulsions.

Les informations sont principalement destinées à la Saxe. Beaucoup d'entre elles sont valables et utiles dans toute l'Allemagne. Cependant, les coordonnées des centres de conseil et des autorités ne concernent que la Saxe.

Nous rejetons fondamentalement les expulsions, car elles sont inhumaines et synonymes de racisme et de nationalisme.

Nous critiquons la pratique violente des expulsions en Saxe, qui met en danger la vie et la santé des personnes.

Nous voulons protéger le plus grand nombre possible de personnes contre cette violence.

Mais souvent, les gens ne savent pas comment se protéger contre les expulsions.

C'est ce que nous voulons vous apprendre ici.

Nous avons accumulé de nombreuses expériences différentes sur la manière dont les gens ont pu se protéger et protéger les autres contre les expulsions. Nous pouvons ainsi apprendre les uns des autres.

Outre les conseils juridiques, il est très important de s'organiser avec d'autres personnes concernées et des soutiens afin de se protéger mutuellement contre les expulsions.

Au sein du réseau "We'll come United", des réfugiés et des sympathisants se rencontrent et luttent ensemble pour la liberté de circulation, contre le racisme et les expulsions. Ils échangent leurs expériences sur les moyens de se protéger contre les expulsions:

We'll come united

United against Racism and Fascism

mail@welcome-united.org

www.welcome-united.org

Facebook: @welcomeunited

Instagram: @wellcomeunited

Réseau décentralisé de personnes issues de différents groupes sociaux, antiracistes et politiques, qui luttent pour le droit de rester, pour la liberté de mouvement et pour l'égalité des droits pour tous.

Informations supplémentaires pour les bénévoles

Cette trousse d'urgence n'est pas seulement destinée aux personnes concernées, mais aussi aux bénévoles : amis, voisins, enseignants, collègues ou autres bénévoles. Elle doit leur permettre d'identifier le risque d'expulsion et de pouvoir aider en cas d'expulsion en cours. La trousse d'urgence contient de nombreux conseils pratiques, des contacts utiles et des astuces pour protester publiquement contre les expulsions.

Les informations sont rédigées dans un langage adapté aux personnes concernées, par exemple "Quand vais-je être expulsé ?" ou "Si tu déposes une demande d'asile", afin de s'adresser systématiquement aux personnes menacées d'expulsion.

Les services des étrangers et la police organisent les expulsions en secret. Nous ne disposons malheureusement pas de toutes les informations importantes. Nous ne pouvons donc pas garantir que tous les conseils fonctionnent toujours.

Nous nous efforçons de fournir des informations actuelles et complètes. Nous vous remercions toutefois de nous faire part de vos remarques et critiques. Quelles mesures ont permis d'empêcher une expulsion par le passé ? Écrivez-nous à l'adresse suivante :

info@bringbackourneighbours.de

Chaque cas est différent. Tu as besoin de l'aide d'un **centre de conseil** bbonlink.de/page-fr-contacts ou d'avocats* qui connaissent bien le droit de l'immigration. Ils doivent examiner ton cas en détail.

Remarque supplémentaire à l'intention des personnes apportant leur soutien sur le thème du conseil

Chaque cas est différent, le droit d'asile et de séjour est très complexe et fait souvent l'objet de modifications. N'essaie pas d'aider seul-e une personne menacée d'expulsion. Il existe des centres de conseil gratuits ou des avocat-e-s qui connaissent bien le droit des migrations. Tu peux jouer un rôle important en accompagnant la personne à ses rendez-vous, en l'aidant à rassembler tous les documents nécessaires, etc.

Procédure d'asile et Dublin

Beaucoup de personnes qui risquent ensuite d'être expulsées arrivent en Allemagne en tant que demandeurs d'asile. La procédure d'asile est complexe et te prive de nombreux droits. Mieux tu seras informé, mieux tu pourras te défendre. Tu trouveras ici des informations importantes:

Procédure d'asile



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Procédure d'asile**

bbonlink.de/flyer-fr-procedure

french | Französisch – Last updated: 18/04/2024

Si tu as quitté ton pays en raison de la guerre ou de la persécution, tu as le droit de demander l'asile en Allemagne.

Tu dois déposer une demande d'asile. Le BAMF se prononce sur la demande.

Dans cette vidéo, tu reçois de brèves informations sur le droit d'asile en Allemagne dans différentes langues:

🌐 bbonlink.de/videoentretien french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/videohearingar arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/videohearing english | english
- 🌐 bbonlink.de/videoanhoerung Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/videohearingsq shqiptare | albanian
- 🌐 bbonlink.de/videohearingbs bosanski | bosnian
- 🌐 bbonlink.de/videohearingfa farsi | فارسی
- 🌐 bbonlink.de/videohearingckb kurdish (sorani) | کوردی (سۆرانی)
- 🌐 bbonlink.de/videohearingmk македонски | macedonian
- 🌐 bbonlink.de/videohearingps pashto | پښتو
- 🌐 bbonlink.de/videohearingrus Русский | russian
- 🌐 bbonlink.de/videohearingsr српски | serbian
- 🌐 bbonlink.de/videohearingsso Soomaali | somali
- 🌐 bbonlink.de/videohearingtir ትግርኛ | tigrinya
- 🌐 bbonlink.de/videohearingtr Türkçe | turkish
- 🌐 bbonlink.de/videohearingur urdu | اردو

Si tu as déposé une demande d'asile, tu reçois un permis de séjour temporaire (également connu sous le nom de “carte d'identité” ou “Ausweis”).

L'audition

Si l'Allemagne est responsable de ta demande d'asile, l'audition a lieu au BAMF. C'est l'occasion pour toi de justifier ta demande d'asile.

L'audience est un rendez-vous très important et décisif.

S'il te plaît, prépare-toi bien à ton audition. C'est très important! Tu peux écrire ce que tu as vécu dans l'ordre chronologique et aussi apporter quelques preuves si tu en as. Tu peux aussi demander une réunion de préparation dans un centre d'aide aux réfugiés.

Ici, tu trouveras plus d'informations en différentes langues sur les lois, tes droits, l'entretien, l'école et le travail dans la procédure d'asile:

📄 bbonlink.de/asylfr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/asylar arabic | العربية
- 📄 bbonlink.de/asyleng english | english
- 📄 bbonlink.de/asylde Deutsch | german
- 📄 bbonlink.de/hearingsq shqiptare | albanian
- 📄 bbonlink.de/hearingbo bosanski | bosnian
- 📄 bbonlink.de/hearingfa farsi | فارسی
- 📄 bbonlink.de/hearingku Kurdî | kurdish
- 📄 bbonlink.de/hearingru Русский | russian
- 📄 bbonlink.de/hearingtir ትግርኛ | tigrinya
- 📄 bbonlink.de/hearingtr Türkçe | turkish
- 📄 bbonlink.de/hearinguk українська | ukrainian
- 📄 bbonlink.de/hearingur urdu | اردو

Hébergement

Au début de ta procédure d'asile, tu habites dans un centre d'accueil, appelé “premier accueil” ou “Erstaufnahme”. Il est possible que tu y restes jusqu'à ce qu'il soit statué sur ta demande ou que tu sois transféré dans un autre centre d'hébergement.

Malheureusement, tu ne peux pas choisir l'endroit où tu veux vivre en Allemagne. Tu seras envoyé dans une ville ou un village spécifique et tu devras vivre dans un appartement ou un camp. Tu peux demander à déménager du premier accueil vers un autre logement. Tu peux aussi demander à déménager d'une ville à une autre. Tu dois cependant avoir une bonne raison pour faire une demande, car elle est souvent refusée.

Tu trouveras ici de plus amples informations sur le sujet en allemand et en anglais:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/transfer english | english
- bbonlink.de/transfer Deutsch | german

Ces raisons peuvent être par exemple :

- un emploi que tu peux commencer dans une autre ville
- des membres de ta famille avec lesquels tu souhaites vivre dans une autre ville
- pratiquer ta religion
- soigner des membres de ta famille
- commencer des études
- commencer une formation

N'oublie pas que tu dois tout prouver et bien expliquer.

Lettres

Si tu déménages, tu dois communiquer ta nouvelle adresse au BAMF, au service des étrangers et éventuellement au tribunal. C'est très important, car les lettres sont toujours envoyées à la dernière adresse que tu as communiquée aux autorités. Renseigne-toi rapidement sur les lettres des autorités, car elles contiennent des informations importantes et des délais courts dans lesquels tu dois réagir.

Documents

Pour prouver ton identité auprès des administrations en Allemagne, il est préférable de présenter tout document officiel que tu possèdes. Le passeport est le meilleur document. La loi stipule que si tu l'as, tu dois le remettre au service des étrangers. Malheureusement, le passeport est souvent perdu ou volé pendant la fuite. Tu peux l'expliquer au BAMF ou à l'office des étrangers. Un passeport facilite aussi l'expulsion. Mais pour obtenir un titre de séjour et un permis de travail, les autorités ont généralement besoin d'un passeport.

Chaque cas est différent. Tu as besoin de l'aide d'un **centre de conseil bbonlink.de/page-fr-contacts** ou d'avocats* qui connaissent bien le droit de l'immigration. Ils doivent examiner ton cas en détail.

Si tu déposes une demande d'asile en Allemagne, l'Allemagne vérifie d'abord si un autre pays européen est compétent. C'est ce qu'on appelle la procédure Dublin. Tu trouveras ici toutes les informations nécessaires:

Dublin



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Dublin**

• bbonlink.de/flyer-fr-dublin

french | Französisch – Last updated: 10/04/2025

Au début de la procédure d'asile, on vérifie si l'Allemagne ou un autre Etat européen est responsable de la procédure d'asile. C'est ce qu'on appelle le règlement de Dublin.

Malheureusement, tu ne peux pas décider quel Etat examinera ta demande d'asile. C'est pourquoi il faut clarifier

- quand et où tu es entré(e) dans l'Union européenne (UE),
- si tu as des membres de ta famille dans d'autres États membres de l'UE,
- si tu as déjà déposé une demande d'asile dans un autre État membre,
- si tu es entré en Allemagne avec un visa d'un autre État membre
- ou si tes empreintes digitales ont été relevées dans un autre État membre.

Si l'Allemagne considère qu'un autre État membre de l'UE est responsable de ta procédure d'asile, ta demande d'asile est "inadmissible" ("unzulässig"). Cela signifie que tu dois retourner dans l'État responsable pour que ta demande d'asile y soit examinée.

Tu as le droit de donner les raisons pour lesquelles tu ne peux pas retourner dans cet État. Attention à ce point :

La demande d'asile est "inadmissible" ("unzulässig")

- Tu n'as que 7 jours pour déposer une plainte ou une demande urgente.
- Une plainte ou une demande urgente n'est pas toujours utile.
- L'Allemagne dispose de six mois pour t'expulser.
- Une plainte ou une demande urgente peut prolonger ce délai.
- Si tu te caches et que les autorités le découvrent, elles peuvent prolonger le délai de ton expulsion d'un an. Elles disposent alors de 18 mois.

Chaque cas est différent. Tu as besoin de l'aide d'un **centre de conseil bbonlink.de/page-fr-contacts** ou d'avocats* qui connaissent bien le droit de l'immigration. Ils doivent examiner ton cas en détail.

Des raisons importantes que tu peux nommer:

- Tu n'es pas en mesure de voyager pour des raisons de santé.
- Le pays de l'UE dans lequel tu dois retourner présente ce que l'on appelle des "déficits systémiques". Cela signifie qu'il n'y a pas ici les choses les plus nécessaires à la vie, comme par exemple une possibilité de logement, un lit ou du savon.

Tu trouveras ici de plus amples informations en différentes langues sur ce "système Dublin".

📄 bbonlink.de/dublin french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/dublin arabic | العربية
- 📄 bbonlink.de/dublin english | english
- 📄 bbonlink.de/dublin Deutsch | german
- 📄 bbonlink.de/dublin ქართული | georgian

Tu trouveras ici des contacts et des informations en différentes langues sur d'autres pays européens qui peuvent t'aider si tu es peut-être expulsé en raison de la "procédure Dublin".

Welcome to Europe!

w2eu.info

Informations indépendantes pour réfugiés et migrants arrivant en Europe

Si tu te caches et que les autorités le découvrent, elles peuvent prolonger le délai de ton expulsion d'un an. Tu disposes alors de 18 mois pour l'expulsion. Les autorités appellent également le fait de se cacher une "clandestinité".

Tu devrais donc rassembler toi-même des preuves que tu ne te caches pas, mais que tu es seulement absent par hasard ou pour des raisons importantes.

Si tu manques un rendez-vous avec une administration, tu dois te désinscrire avant. Pour cela, il te faut une raison importante. Le mieux est d'avoir un certificat de maladie du médecin. Envoie le certificat de maladie avec un e-mail au service des étrangers juste avant ton rendez-vous.

Si la police est venue te chercher pour t'expulser mais ne t'a pas trouvé, tu devrais prouver que tu ne te caches pas. Pour cela, écris à ton service communal des étrangers et au BAMF (en cas d'expulsion Dublin) ou au LDS, c'est-à-dire au service central des étrangers (pour toutes les autres expulsions), quelle est la raison pour laquelle tu n'étais pas là. Tu peux écrire un e-mail ou envoyer un fax.

Tu trouveras le contact de ton service communal des étrangers sur ses lettres ou sur Internet. Tu trouveras le contact avec le BAMF et le LDS, le service central des étrangers, dans nos **contacts bbonlink.de/page-fr-contacts**.

Tu devrais avoir des preuves de cela :

- Prends des photos de toi dans ton appartement à différents jours.
- Conserve bien les certificats de maladie ou les attestations d'hospitalisation.
- Conserve bien les billets de train, les tickets de bus, les reçus, les billets d'entrée, etc. si tu te rends parfois dans une autre ville. Tu peux aussi prendre des photos de toi à ces endroits.
- Peut-être que tes amis ou ta famille peuvent te confirmer dans une lettre que tu as fait une brève visite chez eux. Pour cela, ils peuvent signer une **déclaration sur l'honneur bbonlink.de/page-fr-forms**.

Ton nom devrait toujours être inscrit lisiblement sur la boîte aux lettres. Toi ou quelqu'un d'autre devrait vider la boîte aux lettres au moins une fois par semaine. La porte de ton appartement ou de ta chambre dans le logement doit indiquer que tu y es régulièrement. Les voisins doivent voir que tu es régulièrement chez toi.

Informations supplémentaires pour les personnes apportant leur soutien dans le domaine de la procédure d'asile:

Tu peux aider une personne en procédure d'asile à recevoir toutes ses lettres en toute sécurité. Toute nouvelle adresse, y compris une réaffectation par les autorités, doit être signalée au BAMF. Pour cela, il suffit d'envoyer un e-mail à **service@bamf.bund.de** en indiquant le nom, la date de naissance, l'ancienne et la nouvelle adresse ainsi que la référence du BAMF. Tu peux vider la boîte aux lettres si la personne n'est pas là. Tu peux rappeler à la personne les rendez-vous importants et l'aider à préparer l'audience. Tu peux également participer à l'audience en tant qu'assistant.

Plus d'informations:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/beistand Deutsch | german

Qu'est-ce qu'une expulsion?

L'expulsion signifie que des personnes doivent quitter l'Allemagne contre leur gré.

La police vient chercher les personnes pour les expulser.

Les expulsions doivent être annoncées par courrier. Mais ce courrier peut dater de plusieurs années. Il s'agit généralement de la décision négative du BAMF. C'est le courrier qui rejette la demande d'asile. Ce courrier indique également le pays vers lequel la personne doit être

expulsée.

Quand vais-je être expulsé?

Si tu n'as pas de titre de séjour valable en Allemagne, tu risques d'être expulsé. C'est souvent le cas après une décision négative dans le cadre de la procédure d'asile.

Décisions négatives dans la procédure d'asile



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Décisions négatives dans la procédure d'asile**

bbonlink.de/flyer-fr-decision

french | Französisch – Last updated: 10/04/2025

La décision de l'Office fédéral (Bundesamt) par écrit dans une lettre jaune. Si tu as un(e) avocat(e)*, c'est lui/elle qui reçoit les lettres.

Si la décision est positive, tu peux rester - tu devras alors t'occuper d'un tas d'autres choses bureaucratiques et tu auras peut-être besoin de l'aide de services de conseil en matière de migration, mais tu as un séjour en Allemagne pour un certain temps.

Il y a trois types de décisions négatives :

Inadmissible (Unzulässig):

En cas de refus Dublin et d'une deuxième demande d'asile « Folgeantrag ». Pour plus d'informations sur la procédure Dublin, clique ici:

bbonlink.de/flyer-fr-dublin

Un rejet comme irrecevable signifie que tes motifs de demande d'asile n'ont pas été examinés en profondeur et que l'Allemagne estime que la demande d'asile n'est pas nécessaire.

Tu as sept jours pour déposer une plainte et une demande d'urgence (Eilantrag). La plainte ne te protège pas contre l'expulsion. C'est pourquoi tu dois également introduire une demande urgente de protection contre l'expulsion.

Simplement infondé (Einfach unbegründet):

La décision du BAMF dit : ta demande d'asile est « rejetée ».

Tu as deux semaines pour déposer une plainte. Cette plainte te protège contre l'expulsion jusqu'à ce que le tribunal rende sa décision. C'est pourquoi tu n'as pas besoin d'une demande d'urgence (Eilantrag)

Manifestement non fondées (Offensichtlich unbegründet):

Tu as sept jours pour déposer une plainte et une demande d'urgence (Eilantrag). Cette plainte ne te protège pas contre l'expulsion. C'est pourquoi tu dois également introduire une demande urgente de protection contre l'expulsion.

Chaque cas est différent. Tu as besoin de l'aide d'un **centre de conseil bbonlink.de/page-fr-contacts** ou d'avocats* qui connaissent bien le droit de l'immigration. Ils doivent examiner ton cas en détail.

Le système d'asile allemand est très compliqué, il n'est donc pas possible de résumer toutes les informations dans un court dépliant. Veuillez également utiliser les autres informations contenues dans notre dépliant:

bbonlink.de/flyer-fr-procedure

Conseils gratuits sur la procédure d'asile en Saxe

Sur notre **aperçu des contacts bbonlink.de/page-fr-contacts**, tu trouveras de bons centres de consultation en Saxe.

Si tu ne peux pas y trouver de l'aide, les conseillères te recommanderont des avocats spécialisés. Choisis un centre de conseil ou informe un nouveau centre de conseil qui t'a aidé jusqu'à présent et pour quoi. Malheureusement, tu dois parfois attendre quelques jours ou semaines pour obtenir un rendez-vous. N'attends donc pas trop longtemps si tu as besoin d'une consultation, mais prends rapidement un rendez-vous. S'il y a un délai pour déposer une plainte, le mieux est de le dire ou de l'écrire tout de suite au service de consultation. Prends avec toi tous les documents importants (p.ex. certificat de cours de langue, contrat de location, contrat de travail, certificat médical) et les lettres des autorités allemandes.

Retour d'Allemagne

Si tu veux quitter l'Allemagne, tu peux demander de l'aide. Tu trouveras ici de plus amples informations en différentes langues. Il s'agit d'informations du gouvernement allemand.

bbonlink.de/return french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

• bbonlink.de/return arabic | العربية

• bbonlink.de/return english | english

• bbonlink.de/return Deutsch | german

• bbonlink.de/return farsi | فارسی

Nous sommes critiques à l'égard de l'aide au retour, car elle ne fonctionne pas comme le promet l'Allemagne. Sur cette page, tu trouveras une documentation et une évaluation d'expert-e-s* sur l'aide au retour :

🌐 bbonlink.de/returnwatch french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

• 🌐 bbonlink.de/returnwatch english | english

• 🌐 bbonlink.de/returnwatch Deutsch | german

Après une décision négative dans la procédure d'asile, de nombreuses personnes restent néanmoins longtemps en Allemagne et obtiennent une autorisation provisoire de séjour. Malheureusement, même après un long séjour en Allemagne, une expulsion est possible.

Empêcher l'expulsion



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Empêcher l'expulsion**

📄 bbonlink.de/flyer-fr-prevent-deportation

french | Französisch – Last updated: 18/04/2024

Pour pouvoir empêcher une expulsion, tu dois d'abord savoir si tu risques d'être expulsé et quelle est l'ampleur du danger:

- Une "Duldung" signifie généralement un risque d'expulsion.
- Sur ces titres de séjour, il est indiqué : "Erlischt unabhängig von der Gültigkeit am Tag der Abschiebung" (Expire indépendamment de sa validité le jour de l'expulsion).
- Cela est particulièrement dangereux lorsqu'un titre de séjour est valable seulement 3 mois.
- Les titres de séjour pour raisons professionnelles ou pour formation ne présentent aucun danger.
- Même si vous obtenez une "Bescheinigung über den vorübergehenden Aufenthalt" = BÜVA, le risque est élevé. Une BÜVA est une feuille A4 délivrée par les services de l'immigration comme "pièce d'identité", qui n'est souvent valable qu'un mois et qui comporte un risque élevé d'expulsion. Si tu reçois une BÜVA au lieu d'une tolérance, rends-toi dès que possible dans un centre de conseil.
- Tu peux également être expulsé lors d'un rendez-vous à l'administration. S'il s'agit d'un rendez-vous inhabituel, sois prudent et préfère l'annuler.
- Vous pouvez également être expulsé si vous n'avez pas remis votre passeport.
- Même si vous avez déposé une demande de séjour, vous pouvez être expulsé avant que le service des étrangers ait statué sur votre demande. Vous pouvez éviter cela en déposant une demande urgente (Eilantrag) ou en demandant à la direction régionale de vous promettre qu'elle ne procédera pas à votre expulsion. Des avocats ou des centres de conseil peuvent vous aider dans cette démarche.
- Les personnes titulaires d'un titre de séjour, d'une autorisation de séjour, les citoyens de l'UE bénéficiant de la libre circulation ne courent aucun risque.
- Même après de nombreuses années passées en Allemagne, ou si vous avez un emploi, êtes malade ou avez des enfants scolarisés, une expulsion est possible.

Chaque cas est différent. Tu as besoin de l'aide d'un **centre de conseil** bbonlink.de/page-fr-contacts ou d'avocats* qui connaissent bien le droit de l'immigration. Ils doivent examiner ton cas en détail.

En 2024, plus de 200 000 personnes bénéficient d'une autorisation provisoire de séjour en Allemagne. Un peu plus de la moitié d'entre elles ont auparavant déposé une demande d'asile qui a été rejetée. Les autres sont par exemple des étudiants étrangers, des travailleurs ou des touristes dont le visa a expiré ou des personnes qui ont perdu un autre titre de séjour.

Les personnes tolérées sont "tenues de quitter le territoire", elles doivent en théorie partir et peuvent être expulsées. Cependant, en raison de nombreuses réglementations complexes, seules 50 000 personnes sont réellement tenues de quitter le territoire. Moins de la moitié d'entre elles sont expulsées chaque année.

Tolérance (Duldung)



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Tolérance (Duldung)**

📄 bbonlink.de/flyer-fr-duldung

french | Französisch – Last updated: 04/10/2025

Que signifie une tolérance (Duldung)?

La tolérance (Duldung) est un mauvais statut. De nombreux droits sont refusés, par exemple on ne peut pas décider soi-même où l'on habite. Mais cela ne signifie pas toujours qu'une expulsion est imminente. Certaines personnes vivent de nombreuses années en Allemagne avec une "Duldung". Le risque réel d'expulsion est individuel.

Chaque cas est différent. Tu as besoin de l'aide d'un **centre de conseil** bbonlink.de/page-fr-contacts ou d'avocats* qui connaissent bien le droit de l'immigration. Ils doivent examiner ton cas en détail.

La tolérance (Duldung) pose toutefois de nombreux problèmes :

Avec un “Duldung”, tu n’as pas le droit de revenir en Allemagne. C’est pourquoi il faut se méfier des voyages à l’étranger.

Un « Duldung » a toujours un délai, souvent de 3 ou 6 mois. Mais on peut aussi être expulsé pendant ce délai sans avertissement. Le danger est grand lorsque la Duldung mentionne: “Erlischt unabhängig von der Gültigkeit am Tag der Abschiebung” (Expire, indépendamment de sa validité, le jour de l’expulsion) ou un texte similaire.

Sur de nombreuses tolérances figurent d’autres interdictions :

- “Zur Wohnsitznahme verpflichtet in...” Cela signifie que tu dois habiter à cette adresse. Si tu veux déménager, tu dois d’abord faire une demande auprès de l’Office des étrangers, qui doit autoriser ton déménagement. Cela prend souvent beaucoup de temps et tu dois généralement avoir un travail. Entre-temps, tu peux peut-être louer un deuxième appartement ou une chambre par l’intermédiaire d’un ami ou d’une connaissance. Tu dois cependant habiter officiellement dans l’appartement qui figure sur le “Duldung”.
- “Beschäftigung nicht gestattet”: Cela signifie que tu n’as pas le droit de travailler.
- “Beschäftigung nur mit Erlaubnis gestattet”: Cela signifie que toi et ton futur employeur devez déposer une demande auprès du service des étrangers.

Ici, tu trouveras plus d’informations sur le permis de travail:

🌐 bbonlink.de/travail french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/workpermitter arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/workpermit english | english
- 🌐 bbonlink.de/arbeiten Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/workpermitfa farsi | فارسی
- 🌐 bbonlink.de/workpermitps pashto | پښتو
- 🌐 bbonlink.de/workpermitru Русский | russian
- 🌐 bbonlink.de/workpermitter Türkçe | turkish
- 🌐 bbonlink.de/workpermituk українська | ukrainian

Tu peux te défendre juridiquement contre les interdictions et faire des demandes auprès du service des étrangers pour que ces interdictions soient supprimées. Il est plus difficile de trouver un travail ou un logement avec une autorisation de séjour. En effet, les bailleurs ou les employeurs ne connaissent pas les règles en vigueur auprès du service des étrangers et ne sont pas sûrs, car les tolérances ne sont valables que quelques mois. Souvent, il est utile que ta famille, tes amis et tes soutiens t’aident à trouver un logement ou un travail par le biais de leurs réseaux. Vous trouverez ici d’autres informations importantes sur vos droits et obligations::

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- 🗣️ bbonlink.de/sfraudio arabic | العربية
- 🗣️ bbonlink.de/sfraudio Deutsch | german
- 🗣️ bbonlink.de/sfraudio español | spanish
- 🗣️ bbonlink.de/sfraudio farsi | فارسی
- 🗣️ bbonlink.de/sfraudio ქართული | georgian
- 🗣️ bbonlink.de/sfraudio urdu | اردو

Une “Duldung” ne peut se substituer à un passeport. Ce n’est donc pas une preuve de votre identité. C’est pourquoi il peut parfois y avoir des problèmes lorsque vous souhaitez obtenir un permis de conduire ou lorsque vous souhaitez acheter une carte sim ou ouvrir un compte bancaire.

Obligation de passeport

Si vous avez fait “Duldung” et que vous n’avez pas encore présenté de passeport, le bureau de l’immigration (Ausländerbehörde) voudra certainement voir votre passeport. Elle a de nombreux moyens de vous forcer à le faire, par exemple, elle peut vous interdire de travailler ou réduire les prestations sociales si vous n’obtenez pas de passeport.

Vous avez ce que l’on appelle un « devoir de coopération », ce qui signifie que vous devez obtenir un passeport et prouver votre identité. Si vous essayez d’obtenir un passeport, notez exactement ce que vous avez fait : vous êtes allé à l’ambassade, vous avez appelé votre famille, etc.

Vous trouverez ici des informations multilingues sur les obligations de coopération et sur la manière d’obtenir un passeport:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/passar arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/pass english | english
- 🌐 bbonlink.de/passde Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/passfa farsi | فارسی
- 🌐 bbonlink.de/passtr Türkçe | turkish

Dans certains pays, vous ne pouvez être expulsé qu’avec un passeport. Si vous donnez votre passeport au bureau de l’immigration, le risque d’expulsion augmente. Dans le même temps, il est de votre devoir de prouver votre identité et vous avez besoin d’un passeport pour un permis de séjour. Cependant, vous pouvez également être expulsé vers de nombreux pays sans passeport, par exemple vers la Géorgie, le Pakistan ou la Tunisie. Ici, le risque d’expulsion avec et sans passeport est à peu près le même.

Voici des informations sur la façon d’obtenir un séjour avec “Duldung”:

🗣️ bbonlink.de/flyer-fr-residence

Informations supplémentaires pour les personnes apportant leur soutien sur le thème: menace d'expulsion

Il existe de nombreuses possibilités concrètes pour apporter ton soutien en tant que personne accompagnante lorsqu'une personne est menacée d'expulsion. Discute bien de toutes les possibilités et de ton rôle avec les personnes concernées. Veille à ne pas intimider ou restreindre les personnes concernées. Essaie de t'informer suffisamment, ainsi que les personnes concernées, puis accepte leur décision. Mais fais également attention à tes ressources et sois transparent quant à la manière dont tu souhaites apporter ton soutien, dans quelle mesure et dans quel domaine.

Que faire en cas de risque d'expulsion?

Une expulsion peut survenir à tout moment. La peur de l'expulsion et l'expulsion elle-même sont extrêmement stressantes.

Risque d'expulsion - Conseils en cas de stress et d'anxiété



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Risque d'expulsion - Conseils en cas de stress et d'anxiété**

bbonlink.de/flyer-fr-stress

french | Französisch – Last updated: 18/04/2024

La peur, la colère ou l'insomnie sont des réactions normales de ton corps lorsqu'il y a un risque d'expulsion. Car le risque d'expulsion est synonyme de très grand stress.

Les lois et les autorités racistes sont la cause du risque d'expulsion. Nous ne pouvons pas résoudre ces problèmes avec ces conseils. Mais peut-être que certains de ces conseils peuvent t'aider à te calmer toi-même si tu paniques. Peut-être que ces conseils peuvent t'aider à te sentir plus fort et à continuer à te battre contre les expulsions.

Si tu as très peur et que tu paniques, ou si tu as l'impression d'être à côté de la plaque, hors du monde, cela peut t'aider si tu peux goûter, sentir ou ressentir quelque chose d'intense. Cela peut te faire revenir d'un choc : Par exemple, tu peux :

- Goût : mords dans un citron ou un piment ou mâche un chewing-gum fort
- Odeur : mets-toi sous le nez des odeurs fortes comme le citron, la lavande, le patchouli ou un parfum qui t'est agréable
- Sensation : caresse-toi la peau avec une balle de massage, une brosse ou quelque chose de rugueux. Tu peux aussi faire claquer un élastique sur ton poignet. Tu peux faire couler de l'eau froide sur tes mains ou ton visage ou prendre une douche chaude et froide.
- Écouter de la musique : Écoute ta chanson préférée ou des sons relaxants de la mer, du vent, de la pluie ou de la forêt.

L'important est qu'il s'agisse de stratégies qui soient utiles à court terme et qui ne soient pas nuisibles à long terme. Il s'agit de sortir d'une torpeur de peur et de panique sur le moment, pour pouvoir ensuite redevenir actif et entreprendre quelque chose contre le risque d'expulsion.

La peur de l'expulsion réveille parfois aussi de mauvais souvenirs de fuite, de guerre et de persécution. La peur de l'expulsion elle-même peut être traumatisante. Une thérapie psychologique professionnelle est alors d'une grande aide pour de nombreuses personnes. Mais pour les personnes tolérées en particulier, il est très difficile d'obtenir une psychothérapie. En Saxe, il existe les PSZ, des centres de consultation psychosociale qui peuvent parfois aider un peu plus rapidement et qui disposent d'interprètes.

PSZ Sachsen
psz-sachsen.de

Services de consultation et de traitement pour les personnes migrantes souffrant de troubles psychiques. Gratuit et confidentiel. Tous les collaborateurs sont tenus au secret professionnel.

Là aussi, tu dois souvent attendre quelques semaines. C'est pourquoi tu trouveras ici de nombreuses informations en plusieurs langues sur les maladies psychiques, les traumatismes et la panique et sur ce que tu peux faire toi-même pour te sentir mieux :

Livre en ligne gratuit avec de nombreux exercices avec des images, des descriptions et des fichiers audio de l'Organisation mondiale de la santé (OMS):

📄 bbonlink.de/whofr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/whoar arabic | العربية
- 📄 bbonlink.de/whoen english | english
- 📄 bbonlink.de/whode Deutsch | german
- 📄 bbonlink.de/whoes español | spanish
- 📄 bbonlink.de/whofa farsi | فارسی
- 📄 bbonlink.de/whoka ქართული | georgian
- 📄 bbonlink.de/whotr Türkçe | turkish
- 📄 bbonlink.de/whour urdu | اردو

Vidéo sur le tapping (aucune langue nécessaire):

📺 bbonlink.de/tapping french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📺 bbonlink.de/tapping arabic | العربية
- 📺 bbonlink.de/tapping english | english
- 📺 bbonlink.de/tapping Deutsch | german
- 📺 bbonlink.de/tapping español | spanish
- 📺 bbonlink.de/tapping farsi | فارسی

Vidéos pour les personnes réfugiées en 17 langues avec des informations sur les traumatismes:

📺 bbonlink.de/flightandtrauma french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📺 bbonlink.de/flightandtrauma arabic | العربية
- 📺 bbonlink.de/flightandtrauma english | english
- 📺 bbonlink.de/flightandtrauma Deutsch | german
- 📺 bbonlink.de/flightandtrauma español | spanish
- 📺 bbonlink.de/flightandtrauma farsi | فارسی
- 📺 bbonlink.de/flightandtrauma Kurdî | kurdish
- 📺 bbonlink.de/flightandtrauma Türkçe | turkish

Exercices textuels et audio de Refugee Trauma Help:

🔊 bbonlink.de/nawafr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🔊 bbonlink.de/nawaar arabic | العربية
- 🔊 bbonlink.de/nawaen english | english
- 🔊 bbonlink.de/nawade Deutsch | german
- 🔊 bbonlink.de/nawafa farsi | فارسی
- 🔊 bbonlink.de/nawatr Türkçe | turkish

Ne reste pas seul avec ta peur : rencontre d'autres personnes, parle de tes sentiments, demande de l'aide. Sors et fais de l'exercice (fais du sport, cours, marche) contre la peur qui te paralyse. Pour beaucoup, il est également utile de devenir actif et de s'engager avec d'autres contre l'expulsion. Tu peux faire quelque chose!

Si tu ne connais personne, tu peux trouver ici les premiers contacts de personnes réfugiées politiquement actives et de personnes qui les soutiennent:

🌐 bbonlink.de/w2eufr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/w2euar arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/w2eu english | english
- 🌐 bbonlink.de/w2eufa farsi | فارسی

Prends au sérieux le risque d'expulsion: même si rien ne s'est passé pendant de nombreuses années et que tes connaissances n'ont pas été expulsées, cela peut arriver.

Informations supplémentaires pour les personnes apportant leur soutien sur le thème: stress lié au risque d'expulsion

Le stress psychologique et physique causé par une menace d'expulsion est très important, souvent invisible et sous-estimé. Il se manifeste par exemple par de la distraction, des rendez-vous manqués, un repli sur soi, le déni du risque d'expulsion, l'apathie ou l'agressivité. Ne condamne pas trop vite ce type de comportement, mais demande plutôt si tu peux aider et comment.

Il existe beaucoup de connaissances pratiques au sein de ta communauté, profite-en! Mais il existe aussi beaucoup de fausses rumeurs! Et chaque cas est différent. Les employés des administrations ont un grand pouvoir décisionnel. Ce qui a fonctionné pour tes connaissances ne fonctionnera pas forcément pour toi.

Chances d'obtenir le droit de rester



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Chances d'obtenir le droit de rester**

📄 bbonlink.de/flyer-fr-residence

french | Französisch – Last updated: 18/04/2025

Il existe différentes possibilités d'obtenir un titre de séjour avec une tolérance. Il est souvent important que

- l'identité est clarifiée, de préférence avec un passeport
- il n'y a pas eu de délits majeurs

Chaque cas est différent. Tu as besoin de l'aide d'un **centre de conseil bbonlink.de/page-fr-contacts** ou d'avocats* qui connaissent bien le droit de l'immigration. Ils doivent examiner ton cas en détail.

Souvent, il est aussi utile que tu travailles, que tu fasses du bénévolat et que tu connaisses beaucoup de gens qui sont heureux de te soutenir. C'est ce qu'on appelle une "bonne intégration". Ceci n'est qu'un premier aperçu pour toi des chances qui existent. Le séjour n'est pas automatique, il faut toujours demander le titre et apporter de nombreuses preuves. On n'est en sécurité qu'une fois que l'on a également reçu la décision positive concernant la demande.

Quels sont les différents titres de séjour?

Les paragraphes suivants de la loi sont particulièrement utiles à cet égard (Aufenthaltsgesetz):

- § 25a (pour les jeunes) und § 25b (adultes) en cas de "bonne intégration" après au moins 3 ans en Allemagne.
- Jusqu'à la fin 2025: § 104c "Chancen-Aufenthalt", si l'on vit en Allemagne depuis au moins le 31.10.2017.
- § 60c "Ausbildungs-Duldung" ou § 16g "Aufenthaltsurlaubnis zur Berufsausbildung", si l'on suit une formation professionnelle ou scolaire de 2 ou 3 ans.
- § 19d: On peut demander ce séjour après une formation. Il faut alors travailler dans le même métier que celui de la formation.
- § 60d "Beschäftigungsduldung", si l'on est en Allemagne depuis 2022 ou plus et que l'on travaille depuis au moins un an avec un Duldung (permis de travail). Attention : pour ces titres de séjour, il faut un passeport que l'on ne peut pas remettre trop tard ! Rends-toi d'abord dans un centre de conseil!

Tu trouveras des informations plus détaillées en 9 langues ici:

🌐 bbonlink.de/rester french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/bleiben arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/stay english | english
- 🌐 bbonlink.de/bleiben Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/ماندن farsi | فارسی
- 🌐 bbonlink.de/پاڼې pashto | پښتو
- 🌐 bbonlink.de/оставаться Русский | russian
- 🌐 bbonlink.de/kalmak Türkçe | turkish
- 🌐 bbonlink.de/залишаються українська | ukrainian

Le réseau "Welcome to Europe" a rassemblé des "informations contre la peur" afin de soutenir tous ceux qui luttent pour leur droit de rester. Voici une brochure sur le droit de rester en allemand et en anglais:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/wcurighttostay english | english
- 📄 bbonlink.de/wcubleibrecht Deutsch | german

Séjour par la commission des cas de rigueur (Härtefallkommission):

Ici, tu trouveras pour la Saxe une brochure en 11 langues avec plus d'informations:

🌐 bbonlink.de/hfk french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/hfk arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/hfk english | english
- 🌐 bbonlink.de/hfk Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/hfk shqiptare | albanian
- 🌐 bbonlink.de/hfk bosanski | bosnian
- 🌐 bbonlink.de/hfk farsi | فارسی
- 🌐 bbonlink.de/hfk ქართული | georgian
- 🌐 bbonlink.de/hfk македонски | macedonian
- 🌐 bbonlink.de/hfk Русский | russian
- 🌐 bbonlink.de/hfk Türkçe | turkish
- 🌐 bbonlink.de/hfk urdu | اردو
- 🌐 bbonlink.de/hfk Tiếng Việt | vietnamese

Séjour pour la famille:

Tu peux obtenir ce séjour si tu as des enfants ou si tu es marié(e) à des personnes qui ont un droit de séjour en Allemagne ou qui sont des citoyens allemands.

Attention : dans ce cas, tu dois parfois quand même retourner dans ton pays d'origine, y demander un visa et y revenir. Pour les enfants, tu dois prouver que tu t'occupes de leur éducation. L'Office des étrangers peut exiger un test génétique pour savoir si la parentalité biologique

est vraie.

Tu peux obtenir un "Duldung" jusqu'à la naissance de l'enfant ou lorsque tu as tous les documents nécessaires pour te marier. Tu dois cependant en faire la demande auprès du service des étrangers.

Il est très important que tu aies le soutien d'un service de consultation ou d'un(e) avocat(e).

Une nouvelle demande d'asile (§ 71 Asyl-Gesetz)

Si la situation dans ton pays d'origine a beaucoup changé ou si tu as de nouvelles preuves que tu es en danger là-bas, une demande de suivi peut être utile.

Peut-être n'as-tu pas encore osé parler des vraies raisons qui t'ont poussé à fuir?

Pour cela, tu as besoin du soutien d'un avocat ou d'un service de consultation ! Ne te rends pas seul au BAMF pour déposer une demande, fais-toi conseiller au préalable.

Protection contre l'expulsion en raison d'une maladie grave (§ 60 Absatz 7 Aufenthalts-Gesetz)

Si tu es très gravement malade physiquement ou psychiquement, une expulsion représente un grand danger pour ta vie. C'est pourquoi tu as besoin d'une protection contre l'expulsion.

L'Office des étrangers pense que tu es en bonne santé. Tu dois prouver que tu es malade. L'Office des étrangers n'accepte pas beaucoup de preuves. Tu as besoin d'un certificat médical spécial. Cette expertise dure plusieurs semaines. Surtout en cas de maladie mentale, tu dois attendre longtemps avant de recevoir un traitement. Il est encore plus difficile d'obtenir un traitement si tu as un certificat de traitement de maladie délivré par les services sociaux.

Il n'est donc pas facile et long d'envoyer les bonnes preuves à l'Office des étrangers. Si tu as le certificat médical, tu dois l'envoyer à l'Office des étrangers au plus tard dans les deux semaines.

Merci de montrer ces informations à ton médecin pour le certificat médical spécifique:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/attest Deutsch | german

Les services des étrangers ont pour mission d'expulser les personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour. Soyez donc prudent et ne vous fiez pas à ce que vous disent les agents. Exigez une confirmation écrite pour tout ce qu'ils vous disent! Si vous ne vous sentez pas en sécurité, demandez à des personnes de confiance de vous accompagner aux services des étrangers.

Parle peu, mais poliment avec les employés. Ne leur donne toutes les informations importantes qu'avec des preuves écrites. Par exemple: contrat de travail, contrat de formation, carnet de maternité, certificat médical, ...

Il ne suffit pas de le dire aux employés.

Tu peux écouter ici des informations en plusieurs langues sur tes droits auprès des autorités:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/sfraudio arabic | العربية
- bbonlink.de/sfraudio Deutsch | german
- bbonlink.de/sfraudio español | spanish
- bbonlink.de/sfraudio farsi | فارسی
- bbonlink.de/sfraudio ქართული | georgian
- bbonlink.de/sfraudio urdu | اردو

Informations supplémentaires pour les personnes apportant leur soutien sur le thème: droit de séjour

Tu peux aider de différentes manières à obtenir un droit de séjour : pratiquer l'allemand et améliorer tes connaissances linguistiques, aider à préparer le test d'orientation « Leben in Deutschland » (Vivre en Allemagne), trouver une formation ou un emploi, obtenir des lettres de soutien (demande pour cas de rigueur), aider à accéder à des soins médicaux ou diffuser une pétition. Les centres de conseil peuvent t'aider et te donner d'autres conseils. Aide à rassembler le plus rapidement possible les justificatifs nécessaires pour prouver le droit de séjour ou l'impossibilité d'une expulsion. Il s'agit par exemple de justificatifs de maladie, d'incapacité de voyager, de grossesse, de place en formation, d'emploi, de mariage, etc.

Comment me protéger contre les expulsions?

Empêcher l'expulsion



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Empêcher l'expulsion**

📄 bbonlink.de/flyer-fr-prevent-deportation

french | Französisch – Last updated: 18/04/2024

Tu trouveras ici les dates des expulsions collectives:

Deportation Alarm
noborderassembly.blackblogs.org/deportation-alarm/
Facebook: @Deportation-Alarm
Instagram: @deport_alarm
Telegram: @deportation_alarm

Tu peux te cacher et dormir ailleurs. Mais tu dois quand même respecter tes rendez-vous avec les autorités – ou les annuler pour une raison valable, par exemple si tu es malade.

Tu veux savoir si la police est venue chez toi pendant ton absence ? Des voisins de confiance peuvent t'informer si tu leur en parles. Si tu vis seul·e, tu peux également coincer un petit bout de papier ou un cure-dent dans la porte lorsque tu quittes ton domicile. À ton retour, tu pourras ainsi vérifier si quelqu'un a ouvert la porte.

W2eu a rédigé une brochure contenant des conseils importants pour éviter les expulsions:

📄 bbonlink.de/w2eu-deportationfr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/w2eu-deportationar arabic | العربية
- 📄 bbonlink.de/w2eu-deportationen english | english
- 📄 bbonlink.de/w2eu-deportationde Deutsch | german
- 📄 bbonlink.de/w2eu-deportationfa farsi | فارسی

Tu trouveras également des informations multilingues sur la résistance contre les expulsions sur No Border Assembly.

📄 bbonlink.de/resistancefr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/resistancear arabic | العربية
- 📄 bbonlink.de/resistance english | english
- 📄 bbonlink.de/widerstand Deutsch | german
- 📄 bbonlink.de/resistancefa farsi | فارسی
- 📄 bbonlink.de/resistancepa pashto | پښتو
- 📄 bbonlink.de/resistanceru Русский | russian
- 📄 bbonlink.de/resistancesr српски | serbian
- 📄 bbonlink.de/resistanceti திமிங்கு | tigrinya
- 📄 bbonlink.de/resistanceur urdu | اردو

Il existe la possibilité d'obtenir l'asile individuel. Cela signifie que tu vis chez d'autres personnes où la police ne peut pas te trouver. Tu trouveras ici de plus amples informations dans différentes langues:

🌐 bbonlink.de/soliasyl french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/soliasyl english | english
- 🌐 bbonlink.de/soliasyl Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/soliasyl español | spanish
- 🌐 bbonlink.de/soliasyl ქართული | georgian
- 🌐 bbonlink.de/soliasyl Русский | russian

Il existe également la possibilité de l'asile ecclésiastique. Cela signifie que tu vis dans une église ou un presbytère. La police sait où tu te trouves, mais elle n'a pas le droit de venir te chercher. Cependant, cela n'est généralement possible que s'il s'agit d'une expulsion vers un autre pays de l'UE en vertu du règlement de Dublin. Et il est préférable que tu aies déjà des contacts personnels avec des membres de l'église ou des prêtres. Tu trouveras ici de premières informations:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/churchar arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/church english | english
- 🌐 bbonlink.de/kirche Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/churchfa farsi | فارسی

L'objectif est toujours d'empêcher une expulsion. Malheureusement, cela n'est pas toujours possible. Si une expulsion a lieu, il est utile d'avoir préparé les choses importantes afin de ne rien oublier dans la précipitation.

Comment puis-je me préparer à une expulsion?

Préparation à l'expulsion



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Préparation à l'expulsion**

📄 bbonlink.de/flyer-fr-prepare-deportation

french | Französisch – Last updated: 18/04/2025

Même si cela provoque **de l'anxiété et du stress** bbonlink.de/flyer-fr-stress : tu peux te préparer à une éventuelle expulsion.

Il se peut que la police arrive aussi la nuit, dans ce cas tout doit aller très vite. Ces informations peuvent t'aider en cas d'expulsion en cours et, dans le meilleur des cas, l'empêcher:

Prépare les choses les plus importantes : Médicaments, documents (actes de naissance des enfants, dossiers médicaux, passeports, etc.) Prévois avec une personne de confiance que tu peux l'appeler à tout moment en cas de danger. Note le nom et le numéro de téléphone de cette personne et de ton avocat de manière bien visible et accroche le papier à côté de la porte.

Si tu es expulsé, cette personne de confiance peut aussi t'envoyer des affaires que tu n'as pas pu emporter ou que tu as oubliées.

Connais-tu beaucoup de personnes qui pourraient venir rapidement chez toi en cas de danger et qui bloqueraient une expulsion? Si oui: prévois ensemble qui tu vas informer. Cette personne peut ensuite se charger d'informer toutes les autres (chaîne téléphonique).

Souvent, tu ne trouveras pas assez de personnes pour bloquer l'expulsion. Néanmoins, tu peux contacter des personnes individuelles pour qu'elles viennent, te soutiennent et soient présentes en tant que témoins*.

As-tu des preuves que toi ou ta famille ne pouvez pas être expulsés? Tiens-les à disposition pour pouvoir les montrer rapidement. Il s'agit par exemple d'avis médicaux, de jugements de tribunaux, d'un certificat de maternité, de lettres d'autorités ou d'avocats*.

Reste en contact régulier avec ton avocat et tes soutiens. Veille à ce qu'ils aient les documents et informations à jour te concernant qui pourraient t'aider lors d'un séjour, par ex. contrat de travail, dossier médical...

Si tu le souhaites, signe les **modèles** bbonlink.de/page-fr-forms de cette trousse d'urgence et remets-les à une personne en qui tu as confiance. Elle pourra ainsi réagir rapidement en cas d'expulsion si tu n'as plus le temps.

Il y a d'autres **informations pour les membres de soutien** bbonlink.de/kit-fr-support . Il y a **des contacts** bbonlink.de/page-fr-contacts avec les autorités, les tribunaux ou les politiciens. Ceux-ci peuvent appeler des soutiens pour toi si tu es expulsé.

Parle à ta famille, à tes amis ou à tes connaissances de la manière dont ils peuvent et veulent te soutenir et montre-leur la trousse d'urgence.

Souvent, les expulsions se font en secret. La plupart des habitants de Saxe n'en savent rien.

Tu peux rendre publique ta menace d'expulsion avec l'aide de personnes de soutien. Parfois, cela peut aussi empêcher une expulsion en cours. Mais il est aussi important que davantage de personnes comprennent la gravité des expulsions.

Voici **des conseils pour protester et faire parler de soi** bbonlink.de/page-fr-publicity lors d'expulsions.

Réfléchis aux informations que tu souhaites partager publiquement et discute-en avec les personnes qui te soutiennent:

Peuvent-ils par exemple publier ces informations?

- Comment s'est déroulée exactement l'expulsion?
- Comment était ta vie en Allemagne? (travail, école, bénévolat, santé, délits...)
- Pourquoi as-tu dû fuir? De quoi as-tu peur en cas de retour?
- Veux-tu rendre public ton nom ou des photos, des lettres, des vidéos de toi ou préfères-tu ne pas le faire?

Une fois que tu t'es occupé de cela, retrouve des personnes qui te sont chères et fais quelque chose d'agréable.

Il est important de prendre conscience du risque d'expulsion et de bien s'y préparer. Mais ne te laisse pas envahir par la peur!

Informations supplémentaires pour les personnes apportant leur soutien sur le thème: Préparation à une expulsion

Tu peux peut-être être cette personne de confiance à appeler en cas d'urgence, qui a préparé des procurations ou des demandes urgentes. Mais ne te mets pas la pression et n'accepte ce rôle que si tu es sûr de pouvoir le remplir. Tu peux peut-être déjà organiser dès maintenant des personnes qui peuvent être rapidement jointes en cas d'urgence pour organiser un blocage. Se préparer à une expulsion peut être extrêmement stressant. Informe les personnes concernées de cette possibilité et propose-leur ton aide, mais ne les persuade pas et ne les pousse pas à le faire.

L'expulsion est en cours - que puis-je encore faire?

L'autorité centrale des étrangers d'un Land organise l'expulsion, la police l'exécute.

Police et expulsions



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Police et expulsions**

bbonlink.de/flyer-fr-police

french | Französisch – Last updated: 18/04/2025

La police peut venir chez toi, au travail, lors d'un rendez-vous administratif ou dans la rue. Parfois, elle contacte aussi la famille ou des amis. Toute adresse connue d'une autorité (service social, BAMF, mairie, etc.) est risquée. Elle peut arriver à tout moment, souvent tôt le matin. Une fois là, il est souvent trop tard : l'expulsion a lieu dans les heures qui suivent.

Police devant l'appartement

Reste calme, lumière éteinte. Si tu es concerné-e, n'ouvre pas la porte. Les autres habitant-e-s doivent peut-être parler à la police et ouvrir. Tu peux te cacher dans une autre chambre et la verrouiller. Préviens vite ton avocat ou des soutiens. Après une tentative, la police revient souvent.

Police dans le logement / le camp

Prépare-toi ! Identifie les personnes menacées d'expulsion. Repère des cachettes accessibles. Parle aux travailleurs sociaux fiables. Informe-toi sur les dates d'expulsion:

Deportation Alarm
noborderassembly.blackblogs.org/deportation-alarm/
Facebook: [@Deportation-Alarm](https://www.facebook.com/Deportation-Alarm)
Instagram: [@deport_alarm](https://www.instagram.com/deport_alarm)
Telegram: [@deportation_alarm](https://www.telegram.com/@deportation_alarm)

En cas de contrôle, les concerné-e-s doivent se cacher, les autres peuvent aider : héberger, échanger de chambre, distraire la police, alerter avec des sifflets. Si la police fouille une pièce sans mandat, proteste calmement. Elle peut entrer, mais pas fouiller les meubles. Fais des vidéos discrètes, note ce qui se passe. Informe les autres !

Police au travail

La police a besoin d'un mandat pour entrer. Demande à ton patron de le réclamer. Explique à tes collègues que tu n'as rien fait de mal, et que les expulsions sont souvent violentes. Si ton travail peut justifier un droit de séjour, demande à tes collègues d'envoyer ton contrat, ta fiche de paie ou une lettre de soutien à ton avocat.

La police vient te chercher à l'administration ou lors d'un contrôle routier:

Va toujours accompagné-e. Un ami peut vérifier si la police t'attend. Si tu ne peux pas venir, annule le rendez-vous avec un e-mail le jour même, en expliquant (maladie) et en envoyant une preuve. Sans excuse, tu peux être signalé-e comme « fugitif-ve » et arrêté-e partout. En cas d'arrestation, tu as le droit d'appeler ton avocat ou un soutien.

Veuillez également signaler toute tentative d'expulsion à l'Observatoire des expulsions du SFR:

Abschiebemonitoring des Sächsischen Flüchtlingsrates
deportationwatch@sfrev.de
www.saechsischer-fluechtlingsrat.de/de/abschiebemonitoring/

Informations supplémentaires pour les personnes apportant leur soutien sur le thème: police et expulsions

La police sonne à ta porte et une personne qui vit avec toi est menacée d'expulsion ?

N'ouvrez pas la porte ! Essayez d'abord de parler à la police via le haut-parleur et essayez de savoir ce qu'ils veulent.

Attention : la police peut aussi mentir et donner une autre raison que l'expulsion.

Soyez donc prudent-e. Par mesure de sécurité, la personne concernée doit se cacher dans la chambre d'un-e-s colocataire-s et verrouiller la porte.

Tu peux préparer discrètement un téléphone pour enregistrer la conversation en vidéo ou en audio.

Le mieux est d'informer dès que possible tes amis ou un avocat.

Si tu es seul dans l'appartement, il est particulièrement important d'avoir quelqu'un au téléphone.

Si tu parviens à joindre ton avocat, il pourra essayer de parler à la police.

Si la police se trouve devant ton domicile et souhaite entrer, demande-lui un mandat de perquisition.

Si la police n'en a pas, les policiers ne peuvent pas entrer si tu ne le souhaites pas.

Tu dois le dire clairement, mais calmement.

Ne laisse pas la police te dire autre chose !

L'article 13 de la Constitution allemande s'applique : sans mandat de perquisition, la police n'a pas le droit d'entrer dans ton appartement si tu ne le souhaites pas.

Sauf en cas de danger imminent, par exemple si la police soupçonne un crime. Tu peux expliquer calmement à la police qu'il n'y a pas de « danger imminent » et qu'elle n'a pas le droit d'entrer.

Si la police dit qu'elle veut expulser une personne et la recherche, dites-lui que cette personne n'est pas là.

La police essaiera probablement quand même d'entrer dans l'appartement. Elle dira qu'elle veut seulement "jeter un œil" (entrer), mais pas "fouiller" l'appartement.

Malheureusement, c'est un peu compliqué sur le plan juridique.

Pour éviter toute escalade, vous devrez peut-être laisser la police entrer dans l'appartement, mais expliquez clairement que vous n'êtes pas d'accord.

En principe, la police n'a alors le droit que d'entrer dans le couloir ou peut-être de jeter un œil dans certaines pièces, mais elle n'a pas le droit de rechercher activement la personne qu'elle souhaite expulser.

Si la police se trouve dans une colocation, les chambres des colocataires peuvent être fermées à clé. La police n'a pas le droit d'y entrer!

Demandez le nom du responsable des opérations.

Essaie de tout retenir précisément: combien sont-ils? Que disent-ils? Que font-ils?

Tu dois accompagner la police partout. Tu peux montrer à la police la chambre de la personne qui doit être expulsée. Elle ne peut entrer que dans cette chambre.

Oppose-toi à toute forme de fouille (par exemple : ouvrir les armoires, regarder sous les couvertures).

Une fois que la police est partie, tu devrais rédiger un "procès-verbal de mémoire" et noter immédiatement tout ce qui s'est passé avec précision. Tu peux également enregistrer un message vocal.

Consulte un avocat ou un service de conseil pour savoir si toi et les autres locataires de l'appartement pouvez faire opposition par écrit à la perquisition et porter plainte contre la police.

La police devant l'hôpital et l'école?

Dans de rares cas, la police tente également d'expulser une personne hospitalisée ou des enfants scolarisés.

C'est contraire aux droits de l'homme!

Le personnel hospitalier et les enseignants doivent l'interdire et en ont le droit.

Vous trouverez ici d'autres informations du syndicat de l'éducation et des sciences sur les tentatives d'expulsion des écoles:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/gew Deutsch | german

Sur cette page d'accueil, vous pouvez signaler les tentatives d'expulsion depuis les hôpitaux. Vous trouverez également de plus amples informations sur les droits et les possibilités dont dispose le personnel hospitalier:

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/krankenhaus Deutsch | german

Si tu crains d'être expulsé, lis attentivement les informations suivantes. Tu n'auras pas le temps de le faire pendant la procédure d'expulsion.

Expulsion en cours



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Expulsion en cours**

• bbonlink.de/flyer-fr-ongoing-deportation

french | Französisch – Last updated: 18/04/2025

Pour beaucoup, c'est un choc : la police est là. Il peut s'agir de nombreux policiers* et ils peuvent être très désagréables. Ils ne comprennent pas à quel point la situation est grave pour toi. Ils n'ont pas non plus d'interprètes avec eux. On a souvent du mal à parler à la police et on ne comprend pas ce qu'ils veulent.

Même si c'est difficile, essaie de rester calme. Les policiers peuvent aussi utiliser la force, attacher ou séparer les familles s'ils pensent que tu es agressif.

Qui est le policier en chef ? N'hésite pas à lui parler. Voici ce qui est particulièrement important:

- Un membre de la famille n'est pas à la maison ? Comment la police va-t-elle empêcher la séparation de la famille?
- Quelqu'un est-il malade ou enceinte ? Y a-t-il des preuves de cela ? Demande à la police d'appeler à nouveau un médecin pour vérifier "l'aptitude à voyager".
- Est-ce que quelqu'un dans la famille a un titre de séjour, un permis de formation ou un permis d'emploi? Une demande d'asile est-elle encore en cours?
- Quelqu'un ne se sent pas bien, par exemple en cas de panique aiguë ? Dans ce cas, exigez qu'une ambulance soit appelée.

Essaie de recueillir des informations:

- Sera-t-on expulsé en bus ou, comme c'est souvent le cas, en avion?
- De quel aéroport décollez-vous et à quelle heure?
- Vous allez être emmenés au poste de police avant?
- Quel est le but de l'expulsion? Dans quelle ville allez-vous arriver?

On peut emporter 20 kg par personne. N'oublie pas l'essentiel : médicaments, documents (actes de naissance des enfants, dossiers médicaux, passeports, etc.), vêtements pour les premiers jours ...

La police peut te confisquer de l'argent liquide. Cela doit te permettre de payer toi-même une partie des frais de ton expulsion. Ils peuvent aussi fouiller tes affaires pour trouver de l'argent liquide. Si tu es menacé d'expulsion, il vaut mieux apporter ton argent à une personne de

confiance. Elle peut l'utiliser pour payer un avocat ou t'envoyer l'argent après l'expulsion. La police doit te donner un reçu si elle te prend quelque chose. Avec ce reçu, une personne de soutien ou un avocat peut vérifier si la police avait le droit de le faire.

Souvent, la police te confisque ton téléphone. Le mieux est de pouvoir cacher un deuxième téléphone quelque part. Si tu y arrives, fais des enregistrements audio ou vidéo en cachette. Insiste pour que tu puisses téléphoner au moins une fois avant qu'ils ne te confisquent le téléphone: Appelle ta personne de confiance ou ton avocat(e)*. Si possible, une personne de soutien doit venir et t'assister lors de l'expulsion. Ou elle peut prendre en charge d'autres appels pour toi, par exemple appeler l'avocat. Tu peux aussi appeler des connaissances ou des amis sur le lieu de l'expulsion pour qu'ils viennent te chercher et t'organisent un endroit où dormir.

Toi ou ton soutien devrait également contacter le **Office de surveillance des expulsions** bbonlink.de/page-fr-contacts . Informe-les de ta situation et demande-leur comment ils peuvent te soutenir.

La police emmène ensuite les personnes au poste de police. Ils sont ensuite conduits à l'aéroport ou dans un bus qui les expulse. Une expulsion dure souvent plusieurs heures. Tes soutiens* ou ton avocat peuvent utiliser ce temps pour toi afin d'empêcher légalement ton expulsion. Mais ils ont maintenant beaucoup à faire, doivent agir rapidement et être disponibles au téléphone ! Ils peuvent peut-être déposer une demande de suivi d'asile auprès du BAMF ou une demande de tolérance auprès de l'office des étrangers, ainsi qu'une demande d'urgence contre l'expulsion auprès du tribunal administratif.

Si tu ne vois aucune chance sur le plan juridique, tu peux aussi empêcher l'expulsion d'une autre manière. Mais attention : la police réagit souvent de manière dure et violente!

- Tu peux essayer de résister et de t'enfuir
- Les amis peuvent bloquer la police pour toi
- Tu peux refuser de t'asseoir dans l'avion

📄 bbonlink.de/airplane french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/airplane arabic | العربية
- 📄 bbonlink.de/airplane english | english
- 📄 bbonlink.de/airplane Deutsch | german
- 📄 bbonlink.de/airplane español | spanish
- 📄 bbonlink.de/airplane farsi | فارسی
- 📄 bbonlink.de/airplane ქართული | georgian
- 📄 bbonlink.de/airplane Türkçe | turkish
- 📄 bbonlink.de/airplane urdu | اردو

📄 bbonlink.de/resistancefr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 📄 bbonlink.de/resistancear arabic | العربية
- 📄 bbonlink.de/resistance english | english
- 📄 bbonlink.de/widerstand Deutsch | german
- 📄 bbonlink.de/resistancefa farsi | فارسی
- 📄 bbonlink.de/resistancepa pashto | پښتو
- 📄 bbonlink.de/resistanceru Русский | russian
- 📄 bbonlink.de/resistancesr српски | serbian
- 📄 bbonlink.de/resistanceti ଟିଗ୍ରିନ୍ୟା | tigrinya
- 📄 bbonlink.de/resistanceur urdu | اردو

Réfléchis à ce qui est le mieux pour toi et ta famille: préférez-vous survivre à l'expulsion le plus rapidement possible et subir le moins de violence possible? Ou voulez-vous tout tenter pour gagner du temps et avoir une dernière chance d'éviter l'expulsion? Attention: si tu te défends fortement et que tu empêches ainsi l'expulsion, il se peut que tu sois placé en **detention** bbonlink.de/flyer-fr-detention et que tu sois séparé de ta famille.

Merci de signaler l'expulsion ou la tentative d'expulsion au monitoring des expulsions de SFR e.V:

Abschiebemonitoring des Sächsischen Flüchtlingsrates
deportationwatch@sfrev.de
www.saechsischer-fluechtlingsrat.de/de/abschiebemonitoring/

Informations supplémentaires pour les personnes apportant leur soutien sur le thème: Expulsion en cours

Une expulsion est traumatisante et ne peut souvent plus être interrompue. Cela vaut la peine d'essayer. Dans tous les cas, il est important d'avoir des accompagnateurs et des témoins. Essayez de rester calme. Concentrez-vous sur les personnes concernées : de quoi ont-elles besoin de votre part ? Restez aux côtés des personnes concernées, mais cherchez également à entrer en contact avec les policiers et, le cas échéant, avec les médecins présents.

Tu peux vérifier les possibilités juridiques qui peuvent encore empêcher une expulsion :

- Y a-t-il de nouvelles raisons ou des preuves pour une nouvelle demande d'asile ? En cas d'urgence, vous trouverez ici un **modèle** bbonlink.de/page-fr-forms .

• Y a-t-il des raisons pour une tolérance ? Peut-être que toutes les conditions pour obtenir un titre de séjour sont remplies ? Et l'expulsion est simplement intervenue avant la décision de l'office des étrangers ? Ou existe-t-il de nouveaux certificats médicaux attestant d'une incapacité à voyager ? Ou un mariage est-il prévu et les documents nécessaires ont-ils déjà été obtenus ? Ou la naissance d'un enfant est-elle imminente ? Il existe de nombreuses raisons justifiant une tolérance et empêchant l'expulsion. Cependant, dans le stress d'une procédure d'expulsion en cours, celles-ci doivent déjà être connues et il faut presque toujours un document quelconque pour prouver qu'il existe un obstacle à l'expulsion. C'est pourquoi il est si important de se préparer à une expulsion imminente.

Mais si tu vois des raisons juridiques qui pourraient empêcher une expulsion, tu devrais essayer!

Les avocats, vous-même ou d'autres personnes vous soutenant doivent envoyer dès que possible une demande et toutes les preuves au BAMF (demande d'asile ultérieure) ou au service des étrangers (tolérance / Duldung) par fax. La signature et une procuration de la personne concernée sont nécessaires. Il est préférable de les préparer à l'avance. Il est également recommandé de faxer la demande à la direction régionale et à la police fédérale, car ce sont ces deux autorités qui organisent l'expulsion. L'avocat, vous-même ou d'autres personnes vous soutenant devez toujours envoyer une demande urgente au tribunal administratif compétent. Informez également le service d'observation des expulsions à l'aéroport qu'il y a des demandes en cours et que la police fédérale doit d'abord attendre la réponse. Dans le cas d'une demande d'asile ultérieure, le BAMF doit rendre une « décision prévisionnelle » par e-mail (à la police fédérale et à la direction régionale) avant que l'expulsion ne puisse avoir lieu ! L'avocat, vous ou d'autres personnes qui apportent votre soutien devez donc être en contact régulier par téléphone avec le service d'observation des expulsions, la police fédérale et la direction régionale, être joignables par téléphone et transmettre les décisions positives dès que possible. Parfois, la décision du tribunal administratif ou du BAMF prend plus de temps et l'avion est déjà parti. Dans ce cas, l'expulsion est suspendue.

Tu ne connais pas bien la législation ? Il existe d'autres moyens d'apporter ton aide:

Tu peux également recueillir des informations importantes : qui est responsable de l'opération, depuis quel aéroport l'expulsion a-t-elle lieu?

Tu peux informer la police des obstacles à l'expulsion. Tu peux exiger qu'ils soient pris au sérieux. Tu peux demander un médecin si la personne concernée est gravement malade ou en proie à une crise de panique. Tu peux appeler des avocats et d'autres personnes susceptibles d'apporter leur soutien ou filmer discrètement la scène.

Tu es un témoin important et une personne de soutien. Veille à ne pas aggraver la situation, mais ne te laisse pas évincer si on a besoin de toi. Tu peux également aider à emballer des objets importants ou t'occuper d'enfants effrayés, si c'est vraiment le souhait des personnes concernées. Ce n'est pas ton rôle de faciliter l'expulsion pour la police !

Si possible, vous pouvez organiser avec d'autres personnes un barrage devant la maison, le bus, le poste de police ou l'aéroport en cas de vol régulier. En cas d'expulsions collectives, il faudrait probablement organiser un barrage très important devant une porte d'embarquement de l'aéroport ou dans une zone spécialement réservée. Les personnes qui participent à un barrage s'exposent à des poursuites pénales. Les groupes locaux de Rote Hilfe ou la commission d'enquête locale peuvent vous aider.

Après une expulsion, essaie de prendre contact avec les personnes concernées. Peut-être peux-tu les aider pour les besoins les plus urgents? (par exemple, argent, rester en contact avec des avocats, etc.)

Les expulsions peuvent également être traumatisantes pour les personnes qui apportent leur soutien. Surtout si elles sont elles-mêmes menacées d'expulsion. Malheureusement, il n'est souvent plus possible d'empêcher les expulsions. Ce n'est pas ta faute si cela ne fonctionne pas. Parle de ton expérience avec d'autres personnes, cela peut t'aider.

Il est en effet très difficile de lutter seul contre une expulsion. Il est préférable d'avoir plusieurs personnes pour t'aider et de bons contacts avec des ONG, des centres de conseil et les médias. C'est pourquoi il est important de s'organiser et de se mettre en réseau!

Que signifie “détention en vue du renvoi” ?

Si le service des étrangers veut t'expulser, il peut te placer en détention.

Détention en vue de l'expulsion



Vous pouvez également trouver cette section individuellement dans le flyer **Détention en vue de l'expulsion**

 bbonlink.de/flyer-fr-detention

french | Französisch – Last updated: 10/04/2025

Pour une expulsion, on peut être placé en détention pendant quelques jours ou jusqu'à 6 mois. Le centre de détention pour expulsés de Saxe se trouve à Dresde. Même sans avoir commis d'infraction, on peut être enfermé. La police peut venir te chercher chez toi ou lors d'un rendez-vous administratif. Tu seras ensuite emmené au tribunal pour une audience.

Il est important que des avocat(e)s ou une personne de confiance soient présent(e)s à l'audience. Tu dois le demander au début de l'audition ! Tu peux aussi demander à ce qu'un(e) avocat(e) spécifique soit présent(e).

En détention d'expulsion, tu as droit à une consultation d'avocat(e)s* et au groupe de contact pour la détention d'expulsion à Dresde. Tu peux en parler avec le service social et demander les deux consultations.

Plus d'informations et contact:

Abschiebehafthkontaktgruppe Dresden

Kontaktgruppe Asyl und Abschiebehafth e.V.

Dresden

kontakt@abschiebehafthkontaktgruppe.de

www.abschiebehafthkontaktgruppe.de

Conseille les personnes en détention d'expulsion dans le centre de détention d'expulsion de Dresde

Quel est le risque?

Si tu as une simple tolérance, tu peux être expulsé et avant cela, tu peux aussi être placé en détention. Même si tu es ici depuis de nombreuses années ou que tu as déposé une demande de séjour, le service des étrangers (Ausländerbehörde) peut t'expulser et te mettre en détention avant.

Le danger est grand,

- si des expulsions ont déjà échoué parce que tu n'étais pas chez toi ou que tu as manqué des rendez-vous avec le service des étrangers.
- si tu as déposé une demande d'asile dans plusieurs pays de l'UE.
- si tu t'es opposé à une expulsion.
- si le service des étrangers sait que tu as donné un faux passeport ou un faux nom.
- si tu as déménagé et que tu ne t'es pas présenté à l'office des étrangers ou à l'office social pendant plusieurs mois.
- si tu te fais attraper par la police fédérale à la frontière, mais que tu n'as pas de visa et que tu es interdit d'entrée ou que tu n'as pas de motifs d'asile.
- si tu es un homme : actuellement (2024), aucune femme ni enfant n'est détenu en Saxe.
- si tu as commis des délits - même si ce n'est pas une condition préalable à la détention en vue de l'expulsion.

Que peux-tu faire?

Si tu as peur de l'expulsion et de la détention, consulte un conseiller:

Sur notre **aperçu des contacts** bbonlink.de/page-fr-contacts, tu trouveras de bons centres de consultation en Saxe.

Garde toujours sur toi le nom et les coordonnées de ton avocat(e) et d'une personne en qui tu as confiance ! Tu trouveras ici un modèle pour ta « personne de confiance » en détention d'expulsion:

 bbonlink.de/page-fr-forms

Si tu es arrêté, insiste pour qu'ils soient informés et qu'ils viennent à l'audience au tribunal.

L'Office des étrangers (Ausländerbehörde) veut convaincre le tribunal que tu veux échapper à ton expulsion. Elle écrit au tribunal des preuves que tu te caches de l'autorité. L'autorité appelle cela la « clandestinité ». Tu trouveras plus d'informations sur le thème de l'immersion dans notre **flyer Dublin** bbonlink.de/flyer-fr-dublin.

L'audience devant le tribunal

Avant la détention, la police t'emmène au tribunal pour une audition. L'audition ne porte pas sur tes motifs d'asile ! Il s'agit de savoir si le tribunal pense que tu vas te cacher pour éviter d'être expulsé. Assure au tribunal que tu es prêt à te présenter régulièrement et que tu ne veux pas fuir une expulsion. Si tu n'es pas placé en détention, consulte d'urgence un centre de conseil ou des avocats.

Que se passe-t-il dans le centre de rétention ?

Tu seras examiné par un médecin pour savoir si tu es en assez bonne santé pour être détenu et expulsé. Si tu es malade et que tu as besoin de médicaments, dis-le au médecin. Tu peux rencontrer un(e) avocat(e), le groupe de contact pour la rétention, des conseillers* pour une (deuxième) procédure d'asile, un(e) psychologue ou un(e) aumônier(e). Le service social doit t'aider dans cette démarche. Tu dois déposer toutes tes affaires et de l'argent liquide. Si tu as plus de 200 € sur toi, ils garderont l'argent même après ton expulsion. Tu dois également remettre ton smartphone. Tu peux toutefois demander à l'obtenir pour une courte durée afin de pouvoir noter tes contacts et numéros de téléphone ou mots de passe pour tes e-mails et Facebook, et envoyer des photos ou des documents sur ton smartphone à ton avocat ou à des personnes qui te soutiennent. Tu peux utiliser l'internet (lent) une heure par jour. Tu peux aussi emprunter un téléphone simple et l'utiliser pour téléphoner. Contacte dès que possible les personnes qui te soutiennent, ton avocat ou le groupe de contact pour la détention afin (Abschiebehaftkontaktgruppe) qu'ils puissent t'aider.

Annexe

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et vous aideront dans votre combat pour la liberté de mouvement.

Nous sommes ouverts à toute critique, suggestion et aide.

Écrivez-nous à : info@bringbackourneighbours.de

Sensibiliser le public et obtenir son soutien



Vous pouvez également trouver cette section individuellement en tant que page **Sensibiliser le public et obtenir son soutien**

 bbonlink.de/page-fr-publicity

french | Französisch – Last updated: 18/04/2025

En annexe à la "trousse d'urgence contre les expulsions", nous avons rassemblé des informations sur la manière dont les sympathisants et les professionnels peuvent sensibiliser le public et ainsi apporter leur soutien contre une expulsion en cours ou déjà effectuée.

À cette fin, nous avons évalué la campagne “Bring Back Our Neighbours” 2021 à Pirna, mais aussi d’autres manifestations contre les expulsions en Saxe qui ont été couronnées de succès et surtout très bruyantes. Nous sommes toutefois toujours heureux de recevoir d’autres informations et conseils par e-mail à l’adresse suivante: info@bringbackourneighbours.de

- Il existe des structures de soutien qui peuvent aider à sensibiliser davantage l’opinion publique aux expulsions. L’attitude et la participation des personnes concernées ainsi que le degré d’implication du cercle de soutien proche sont déterminants.
- Tout d’abord, il est nécessaire que les personnes concernées donnent leur accord sur ce que le public peut savoir (par exemple, de manière anonyme ou avec des photos privées, etc.) au sujet de leur expulsion et de leur vie. Elles doivent absolument être impliquées et autoriser la diffusion d’informations, de photos, etc. ou désigner une personne de confiance qui pourra décider de cette autorisation.
- Le cercle de soutien (par exemple la famille, les amis, les voisins, les collègues) doit faire preuve d’un engagement, d’une disponibilité et d’une flexibilité importants le jour de l’expulsion et pendant les jours/semaines qui suivent.
- Il est possible d’empêcher l’expulsion en organisant rapidement un blocage devant l’appartement, la maison, le bus, etc. Cependant, l’expérience montre que la police agit de manière très brutale dans ce cas et que les personnes qui bloquent l’accès peuvent faire l’objet de poursuites pénales.
- Lors d’une expulsion en cours, il existe un court laps de temps de quelques heures (entre le moment où la personne concernée est prise en charge et le départ) pendant lequel l’expulsion peut être empêchée, par exemple par une demande urgente auprès du tribunal, par la commission des cas de rigueur ou par une décision de la direction régionale.
- Les informations suivantes concernent plutôt le travail de sensibilisation en cas de détention dans un centre de rétention, en cas d’expulsion imminente ou après une expulsion.
- Le travail de sensibilisation doit être lancé le plus rapidement possible.
- Il existe de nombreuses façons d’exprimer son opposition à une expulsion et de sensibiliser le public, notamment les manifestations, les graffitis, les soirées de solidarité, les distributions de tracts, les courriels, les lettres, les pétitions, les collectes de dons, les articles de journaux, les interviews à la radio, etc.
- Ces formes de travail de sensibilisation et de protestation doivent toutefois venir en complément des démarches juridiques (demande en référé, etc.) et, le cas échéant, de la commission des cas de rigueur, et ne doivent en aucun cas les remplacer.

Formes de protestation et relations publiques

- Manifestations et rassemblements : organisez-les spontanément ou déclarez-les auprès de la mairie
- Lancez des pétitions, par exemple en ligne ou adressées à la mairie / au parlement régional
- Rédigez une lettre ouverte et recueillez des signatures, par exemple à l’attention du maire ou du président du district
- Utilisez l’espace public avec des graffitis, des flyers, des autocollants et / ou des affiches
- Écrire des lettres/e-mails aux responsables et aux personnes qui soutiennent la cause
- Relations presse : contacter des journalistes, résumer les informations les plus importantes dans des communiqués de presse >> Contactez également le Conseil des réfugiés de Saxe (SFR): pr@sfrv.de
- Collecter des dons pour les frais d’avocat et les frais de subsistance dans le pays de destination
- Regroupez les informations et tenez le public informé via des sites web et/ou les réseaux sociaux et des hashtags
- Utilisez les services de messagerie (Telegram, Signal, Whats App...) pour informer tous les réseaux de l’expulsion et de la protestation contre celle-ci

Contenu des manifestations et des relations publiques

- Comme il s’agit d’informations très privées, le travail de relations publiques doit être coordonné avec les personnes concernées!
- Qu’est-ce qui était particulièrement scandaleux dans cette expulsion?
- Expulsion du domicile, par exemple après plusieurs années de séjour, école et travail, amies, activités bénévoles, expulsion peu avant l’obtention d’un titre de séjour, etc.
- Brutalité particulière de l’expulsion par le recours à des moyens de contrainte, la séparation des familles, la mise en danger du bien-être des enfants, malgré l’existence de troubles psychiques, etc.
- Expulsion mettant la vie en danger, par exemple en cas de danger particulier dans le pays de destination, de maladie, de grossesse à risque, etc.
- Dressez un portrait personnel de la personne concernée: motif de fuite, vie en Allemagne, quotidien, loisirs, engagement dans des associations, etc., relations avec les personnes qui la soutiennent, rêves d’avenir
- Illustrez votre récit à l’aide de photos, d’enregistrements audio ou vidéo, de citations, de lettres ou de dessins de la personne concernée
- Donnez un aperçu de l’expulsion : enregistrements audio ou vidéo, témoignages

Contacte les responsables

Les responsables politiques devraient se pencher davantage sur la réalité des expulsions. La plupart du temps, ils se contentent de réclamer plus d’expulsions à grands cris et de manière incendiaire. Ce que cela signifie réellement et le fait que de nombreuses personnes en Allemagne voient les expulsions d’un œil critique sont souvent occultés. Les lettres, courriels et appels téléphoniques indignés, tristes et exigeants adressés aux ministères et aux autorités peuvent avoir un effet certain. Les politiciens et les fonctionnaires prennent ainsi conscience qu’il existe une opinion publique critique et que les personnes concernées bénéficient d’un large soutien. Dans certains cas, ces contacts peuvent même être utilisés pour empêcher une expulsion.

Ministerpräsident Michael Kretschmer Sächsische Staatskanzlei Archivstraße 1, 01097 Dresden buengerbuero@sk.sachsen.de ; Tel: 0351 564-10080

Le ministère de l’Intérieur de Saxe est responsable des expulsions et des séjours:

Sächsischer Innenminister Armin Schuster Wilhelm-Buck-Straße 2 01097 Dresden poststelle@smi.sachsen.de

Service 24 Affaires étrangères et nationalité Direction: Axel.Meyer@smi.sachsen.de ; Tel: 0351 564 32400

Autorité supérieure du ministère de l'Intérieur : Direction régionale de Saxe (LDS) Relations presse et publiques, médiateur Dr Holm Felber
post@lds.sachsen.de

LDS – Service central des étrangers Direction: jens.loeschner@lds.sachsen.de ; Tel: 0371 4599 – 2600 Service 63: Aufenthaltsbeendende Maßnahmen, Tel: 0371 45992910

Maire des villes-arrondissements ou Landrät*innen (présidents des districts) des districts Responsable du service communal des étrangers : tu trouveras les coordonnées en ligne sur le site Internet de la ville / du district.

Contacts avec les responsables et les soutiens



Vous pouvez également trouver cette section individuellement en tant que page **Contacts avec les responsables et les personnes de soutien**

bbonlink.de/page-fr-contacts

french | Französisch – Last updated: 18/04/2025

Veuillez contacter un centre de conseil près de chez vous et dans votre Land. Vous trouverez par exemple les coordonnées de Welcome to Europe en anglais, arabe, français et farsi:

• bbonlink.de/w2eufr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

• bbonlink.de/w2euar arabic | العربية

• bbonlink.de/w2eu english | english

• bbonlink.de/w2eufa farsi | فارسی

ou auprès des conseils des réfugiés des Länder en allemand:

• bbonlink.de/fluechtlingsraete french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

• bbonlink.de/fluechtlingsraete arabic | العربية

• bbonlink.de/fluechtlingsraete english | english

• bbonlink.de/fluechtlingsraete Deutsch | german

• bbonlink.de/fluechtlingsraete español | spanish

• bbonlink.de/fluechtlingsraete farsi | فارسی

• bbonlink.de/fluechtlingsraete ქართული | georgian

• bbonlink.de/fluechtlingsraete Kurdî | kurdish

• bbonlink.de/fluechtlingsraete Türkçe | turkish

• bbonlink.de/fluechtlingsraete urdu | اردو

Centres de conseil en Saxe

Conseil en matière de procédure d'asile

Trouvez des conseils sur la procédure d'asile dans toute la Saxe dans ce PDF :

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

• bbonlink.de/sfr_avbpdf Deutsch | german

Sächsischer Flüchtlingsrat

Sächsischer Flüchtlingsrat e.V.

Dammweg 5
01097 Dresden

safa@sfrev.de

bonyad@sfrev.de

www.saechsischer-fluechtlingsrat.de

Sächsischer Flüchtlingsrat: Conseil en matière de procédure d'asile à Dresde et Leipzig

Refugee Law Clinic Dresden

+49 351 463-39500

rlc@tu-dresden.de

rlc-dresden.de

Consultations en présentiel au Café du lundi, au SUFW, au Café Halva et au Weltclub ; une permanence en ligne est également disponible

Refugee Law Clinic Leipzig**www.rlcl.de**

Refugee Law Clinic Leipzig - conseil juridique gratuit pour les réfugiés

LGBTIAQ* (la procédure de demande d'asile et tolérance)**Gerede e.V.**

Prießnitzstraße 18

01099 Dresden

refugees@gerede-dresden.de**gerede-dresden.de/beratung/queer-refugees/**

queer refugees - Conseil juridique

RosaLinde e.V.

Demmeringstraße 32

04177 Leipzig

kontakt@rosalinde-leipzig.de**www.rosalinde-leipzig.de/de/beratung/qrrp/**

Projet de résilience des réfugiés queers

Information Center for LGBTI Refugees

Chemnitz

+49 371 35146557**WhatsApp: +491789363457****WhatsApp: +4917675926504****WhatsApp: +4917676818471****qr-chemnitz1@lsvd.de****qr-chemnitz2@lsvd.de****qr-chemnitz3@lsvd.de****sachsen.lsvd.de/projekte/gefluechtete**

Centre d'information pour les réfugiés LGBTI

Pour les personnes bénéficiant d'une autorisation provisoire de séjour (Duldung)**dans toute la Saxe****PERSPECTIVES**

Perspektivberatung für Geflüchtete in Sachsen

www.saechsischer-fluechtlingsrat.de/de/perspektivberatung-fuer-gefluechtete-meine-rechte-meine-perspektiven/**Dresden****Perspektive Bleiberecht Dresden**

Perspektivberatung für Geflüchtete in Dresden

Dammweg 3

01097 Dresden

+49 351 79 66 51 55**sickert@sfrev.de****www.saechsischer-fluechtlingsrat.de/de/projekt-perspektive-bleiberecht-dresden/**

Perspektive Bleiberecht Dresden - Service de consultation pour les personnes en situation de tolérance

Refugee Law Clinic Dresden**+49 351 463-39500****rlc@tu-dresden.de****rlc-dresden.de**

Consultations en présentiel au Café du lundi, au SUFW, au Café Halva et au Weltclub ; une permanence en ligne est également disponible

Leipzig**Perspektive Bleiberecht Leipzig**

Perspektivberatung für Geflüchtete in Leipzig

Leipzig

+49 341 249 147 92**linnert@sfrev.de****www.saechsischer-fluechtlingsrat.de/de/projekt-perspektive-bleiberecht-leipzig/**

Perspektive Bleiberecht Leipzig - Service de consultation pour les personnes en situation de tolérance

Refugee Law Clinic Leipzig
www.rlcl.de
Refugee Law Clinic Leipzig - conseil juridique gratuit pour les réfugiés

Space Leipzig
Leipzig
safespaceleipzig@gmail.com
Instagram: @spaceleipzig
Conseil et accompagnement dans les luttes pour le droit de rester

Informations et contacts concernant la commission pour les cas de rigueur (Härtefallkommission)

🌐 bbonlink.de/hfk french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- 🌐 bbonlink.de/hfk arabic | العربية
- 🌐 bbonlink.de/hfk english | english
- 🌐 bbonlink.de/hfk Deutsch | german
- 🌐 bbonlink.de/hfk shqiptare | albanian
- 🌐 bbonlink.de/hfk bosanski | bosnian
- 🌐 bbonlink.de/hfk farsi | فارسی
- 🌐 bbonlink.de/hfk ქართული | georgian
- 🌐 bbonlink.de/hfk македонски | macedonian
- 🌐 bbonlink.de/hfk Русский | russian
- 🌐 bbonlink.de/hfk Türkçe | turkish
- 🌐 bbonlink.de/hfk urdu | اردو
- 🌐 bbonlink.de/hfk Tiếng Việt | vietnamese

Härtefallkommission Sachsen (Mitglied des Sächsischen Flüchtlingsrats)
hkf@sfrev.de
www.saechsischer-fluechtlingsrat.de/de/projekte/haertefallkommission/
Informations et contacts sur la commission des cas de rigueur en Saxe

Centres d'observation des expulsions

L'objectif d'une observation indépendante des expulsions est d'identifier les dysfonctionnements structurels et de contribuer au respect des droits fondamentaux et des droits humains. Les observateurs vérifient par exemple si les moyens utilisés par la police sont adaptés à la situation. Les observateurs n'ont pas le droit d'intervenir.

Aéroport Halle / Leipzig

Diakonisches Werk Innere Mission Leipzig e.V.
Gneisenaufstraße 10
04105 Leipzig
+49170 2279 000
abschiebebeobachtung@diakonie-leipzig.de
www.diakonie-leipzig.de/angebote_fuer_menschen_in_not_abschiebungsmonitoring_am_flughafen_leipzig_halle_de.html
Observation indépendante des expulsions à l'aéroport de Halle Leipzig

Aéroport Berlin-Brandenburg

Caritasverband für das Erzbistum Berlin e.V.
Residenzstraße 90
13409 Berlin
+49 30 666 33 1031
+49 173 574 92 43
+49 1525 2485739
abschiebebeobachtung@caritas-brandenburg.de
www.caritas-brandenburg.de/beratung-hilfe/flucht-und-migration/abschiebungsbeobachtung/abschiebungsbeobachtung
Observation indépendante des expulsions à l'aéroport de Berlin (BER)

Aéroport Frankfurt / Main

Caritasverband Limburg e.V. und Diakonie Frankfurt-Offenbach

+49176 16370220

+49173 3061644

finn.dohrmann@dicv-limburg.de

monitoring@diakonie-frankfurt-offenbach.de

www.dicv-limburg.de/derverband/der-verband/kompetenzfelder/politik.-soziales.-caritaskultur.-engagement/abschiebebeobachtung-flughafen-frankfurt/abschiebebeobachtung-flughafen-frankfurt

Observation indépendante des expulsions à l'aéroport de Frankfurt / Main - Caritas, Diakonie

Aéroport Hamburg

Diakonisches Werk Hamburg

Königstraße 54

22767 Hamburg

+4940 30620 345

www.diakonie-hamburg.de/de/adressen/Abschiebemonitoring/

Observation indépendante des expulsions à l'aéroport de Hamburg

Aéroport NRW – Düsseldorf et Köln/Bonn

Diakonisches Werk Rheinland-Westfalen-Lippe e.V.

40474

Düsseldorf

+49 211 6398 418

+49 151 46727350

+49 211 6398 411

+49 160 8434681

m.sayim@diakonie-rwl.de

j.fisch@diakonie-rwl.de

www.diakonie-rwl.de/themen/flucht-migration-integration/abschiebungsbeobachtung-nrw

Observation indépendante des expulsions à l'aéroport de Düsseldorf et Köln/Bonn

Aéroport in München

Erzdiözese München und Freising, Sozialdienst

Terminalstraße Mitte 18 MAC / Zentralbereich - Ebene 4 - Raum Z4295

85356 München

+49 89 975 909 24

ksd@munich-airport.de

www.munich-airport.de/kirchliche-dienste-591635

Observation indépendante des expulsions à l'aéroport de Munich

Police fédérale dans les aéroports

Si certaines décisions permettent d'empêcher une expulsion à court terme (voir le flyer **Expulsion en cours** bbonlink.de/flyer-fr-ongoing-deportation), la police fédérale à l'aéroport doit en être informée rapidement par des avocats ou des personnes de soutien.

Voici un aperçu de certains services de la police fédérale dans les aéroports.

Aéroport Halle / Leipzig

Bundespolizeirevier Flughafen Leipzig/Halle

Terminalring 13

04435 Schkeuditz

+49 34204 736-0

bpoli.leipzig@polizei.bund.de

Police fédérale de l'aéroport de Halle / Leipzig

Aéroport Berlin-Brandenburg

Bundespolizeirevier Flughafen Berlin-Brandenburg

Hugo-Eckener-Allee 13

12529 Schönefeld

+49 30 856211-0

bpoli.ber@polizei.bund.de

Police fédérale de l'aéroport de Berlin-Brandenburg

Aéroport Frankfurt / Main

Bundespolizeirevier Flughafen Frankfurt / Main

Flughafen, Gebäude 177

60549 Frankfurt / Main

+49 69 6800-0

bpold.frankfurt@polizei.bund.de

Police fédérale de l'aéroport de Frankfurt

Aéroport Hamburg

Bundespolizeirevier Flughafen Hamburg

Flughafenstraße 1-3

22335 Hamburg

+49 40 50027-0

bpolfh.ham@polizei.bund.de

Police fédérale de l'aéroport de Hamburg

Aéroport NRW – Düsseldorf et Köln/Bonn

Bundespolizeirevier Flughafen Düsseldorf

Frachtstraße 30

40474 Düsseldorf

+49 211 9518-0

bpolfh.dus@polizei.bund.de

Police fédérale de l'aéroport de Düsseldorf

Bundespolizeirevier Flughafen Köln / Bonn

Terminal 1, Ankunft C

51147 Köln

+49 2203 9522-0

bpolfh.cgn@polizei.bund.de

Police fédérale de l'aéroport de Cologne / Bonn

Aéroport in München

Bundespolizeirevier Flughafen München

Nordallee 2

85356 München

+49 89 97307-0

bpol.muc@polizei.bund.de

Police fédérale de l'aéroport de Munich

Si tu tapes "Bundespolizei + Flughafen + Stadt" dans un moteur de recherche, tu trouveras en ligne les coordonnées d'autres aéroports.

Contacts avec les autorités et les tribunaux

En cas d'expulsion en cours, vous ou vos soutiens devez parfois envoyer des demandes importantes aux tribunaux ou aux autorités le plus rapidement possible, s'il n'y a pas d'avocat.

C'est pourquoi vous devez faxer les demandes. Un e-mail ne suffit pas et une lettre est trop lente ! Les demandes doivent être signées par la personne qui doit être expulsée.

Certaines personnes peuvent envoyer des fax via leur routeur Internet, un programme PC ou leur abonnement téléphonique. Mais la plupart n'ont pas cette possibilité. Le fournisseur simple-fax permet de s'inscrire rapidement et d'envoyer des fax pour 0,07 € / page afin de faxer les demandes signées au format PDF. Il existe également d'autres fournisseurs de services de fax en ligne et des applications (payantes) permettant d'envoyer des fax via un smartphone.

🌐 bbonlink.de/simple-fax french

Contacts avec les autorités saxonnes chargées de l'expulsion (Landesdirektion Sachsen, LDS)

Cette autorité organise la plupart des expulsions depuis la Saxe. Ce sont des numéros importants pour négocier un arrêt de l'expulsion ou transmettre des informations urgentes. Ne vous laissez pas intimider et insistez sur vos droits!

Landesdirektion Sachsen - Abteilung 6, Asyl und Ausländerrecht

Chemnitz

Tel: +49 371 4599 - 2910

Fax: +49 371 4599 - 3333

www.lds.sachsen.de/index.asp?ID=10328&art_param=366

Landesdirektion Sachsen - Unité 63 Mesures de fin de séjour

Tu trouveras les coordonnées des autres Länder en tapant "Zentrale Ausländerbehörde + dein Bundesland" dans un moteur de recherche.

Contacts avec les tribunaux

Les recours urgents contre les expulsions sont envoyés aux tribunaux administratifs (Verwaltungsgerichte). Le tribunal administratif compétent dépend de ton adresse:

Verwaltungsgericht Chemnitz
Tel: +49 371 4530
Fax: +49 371 4537309

www.justiz.sachsen.de/vgc/

Verwaltungsgericht Dresden
Tel: +49 351 446 540
Fax: +49 351 446-5450

www.justiz.sachsen.de/vgdd/

Verwaltungsgericht Leipzig
Tel: +49 341 446 010
Fax: +49 341 44601-100

www.justiz.sachsen.de/vgl/

Tu trouveras les coordonnées des autres Länder en ligne en tapant "Verwaltungsgericht + lieu de résidence de la personne concernée" dans un moteur de recherche.

Contacter le BAMF

Le BAMF organise, en collaboration avec les services des étrangers, les expulsions Dublin, c'est-à-dire les expulsions vers d'autres pays de l'Union européenne ainsi que vers la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. Les motifs juridiques s'opposant à une expulsion Dublin doivent être envoyés au BAMF. Les demandes d'asile successives peuvent également empêcher les expulsions. Elles doivent également être faxées au BAMF.

BAMF Dresden
Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
Nossener Brücke 12
01187 Dresden
service@bamf.bund.de
www.bamf.de/DE/Behoerde/Aufbau/Standorte/standorte-node.html
Office fédéral de la migration et des réfugiés, Dresde

BAMF Leipzig
Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
Brahestr. 8
04347 Leipzig
www.bamf.de/DE/Behoerde/Aufbau/Standorte/standorte-node.html
Office fédéral de la migration et des réfugiés, Leipzig

BAMF Chemnitz
Bundesamt für Migration und Flüchtlinge
Adalbert-Stifter-Weg 25
09131 Chemnitz
www.bamf.de/DE/Behoerde/Aufbau/Standorte/standorte-node.html
Office fédéral pour la migration et les réfugiés, Chemnitz

Si tu ne sais pas quelle antenne est compétente ou si tu souhaites faire une demande depuis une prison, contacte le siège du BAMF:

BAMF Standorte
service@bamf.bund.de
www.bamf.de/DE/Behoerde/Aufbau/Standorte/standorte-node.html
Contacts avec tous les services du BAMF

Contacts politiques

Dans certains cas concrets, il peut être utile de s'adresser aux acteurs responsables afin d'exercer une pression ou d'obtenir de l'aide pour empêcher l'expulsion.

- Ministre-président(e) du Land
- Ministère de l'Intérieur du Land, éventuellement service des étrangers
- Ministère des Affaires sociales / Chargé(e) de l'intégration / Chargé(e) des étrangers dans ton Land / ton district

Sur abgeordnetenwatch.de, tu peux trouver les députés compétents en sélectionnant ton code postal et le parlement.

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/abgeordnetenwatch Deutsch | german

Contacts internationaux

Souvent, une expulsion en cours ne peut être empêchée. Les personnes concernées ont alors besoin d'aide dans le pays où elles arrivent. Tu trouveras des contacts d'avocats spécialisés, d'ONG et d'autres structures d'aide dans les autres pays européens sous les liens suivants:

- bbonlink.de/w2eufr french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- bbonlink.de/w2euar arabic | العربية
- bbonlink.de/w2eu english | english
- bbonlink.de/w2eufa farsi | فارسی

- bbonlink.de/elena french

Pour les contacts en dehors de l'Europe, tu peux par exemple consulter le site web de l'ambassade du pays concerné ou contacter des associations d'immigrés de ces pays. Tu trouveras également des informations et des contacts pour presque tous les pays sur le site web du service de conseil en matière de retour de l'OIM (informations sur les pays du ZIRF):

- bbonlink.de/return french

Cette info existe aussi dans d'autres langues

- bbonlink.de/return arabic | العربية
- bbonlink.de/return english | english
- bbonlink.de/return Deutsch | german
- bbonlink.de/return farsi | فارسی

Nous ne pouvons malheureusement pas garantir que tous les contacts sont fiables et qu'ils pourront vous aider.

Contacts dans les autorités et la politique (acteurs responsables des expulsions)

Dans certains cas concrets, il peut être utile de s'adresser aux acteurs responsables afin d'exercer une pression. Étant donné que les compétences et les coordonnées changent régulièrement, voici une liste non exhaustive:

- Ministre-président de Saxe
- Ministre de l'Intérieur de Saxe
- Ministère de l'Intérieur de Saxe, service 24, affaires étrangères
- Direction régionale de Saxe - Autorité centrale chargée des étrangers (direction du service, service des mesures mettant fin au séjour, contrôle juridique et technique)
- Maire des villes-arrondissements ou président des districts ruraux et directeur du service communal des étrangers : vous trouverez les coordonnées en ligne sur le site Internet de la ville / du district.

Centres de consultation sur les questions de santé

Bureaux médicaux

Les Medinetze et Medibüros sont des initiatives indépendantes qui fournissent anonymement et gratuitement des soins médicaux aux réfugiés et aux personnes sans statut de séjour. Voici les coordonnées des Medibüros en Saxe:

MediBüro Chemnitz e.V.
Jakobikirchplatz 2
09111 Chemnitz
+49 179 7275686
kontakt@medibuero-chemnitz.de

Medinetz Dresden e.V.
Postfach 160248
01288 Dresden
+49 177 1736781
medinetzdresden@gmx.de
www.medinetz-dresden.org/

Medinetz Leipzig e.V.
Taubestraße 2
04347 Leipzig
+49 176 61727501
kontakt@medinetz-leipzig.de
www.medinetz-leipzig.de/

Medinetz Plauen e.V.
Gottschaldstraße 1a
08525 Plauen
+49 1577 9802201
medinetz-plauen@gmx.de

Vous trouverez sous ce lien un aperçu de tous les Medinetze et Medibüros en Allemagne:

🌐 bbonlink.de/medinetz french

PSZ Sachsen - Centre psychosocial pour réfugiés en Saxe

Le Centre psychosocial de Saxe est un établissement spécialisé dans l'aide aux personnes issues de l'immigration souffrant de troubles psychologiques. Les consultations sont gratuites et confidentielles.

🌐 bbonlink.de/psz french

Il existe des centres de consultation à Chemnitz, Dresde et Leipzig :

PSZ Beratungsstelle Chemnitz
Düsseldorfer Platz 1
09111 Chemnitz
+49 371 40467202

www.sfz-chemnitz.de/psychosoziales-zentrum/

PSZ Beratungsstelle Dresden
Friedrichstraße 24, Haus A
01067 Dresden
+49 351 26440090
psz.dresden@das-boot-ggmbh.de
das-boot-ggmbh.de/psz-dresden

PSZ Beratungsstelle Leipzig
Petersteinweg 3
04107 Leipzig
+49 341 4145360
psz@mosaik-leipzig.de
mosaik-leipzig.de/

Modèles d'impression



Vous pouvez également trouver cette section individuellement en tant que page **Modèles à imprimer**

📄 bbonlink.de/page-fr-forms

french | Französisch – Last updated: 18/04/2024

Remarques importantes:

Nous avons rassemblé des modèles à imprimer qui peuvent être utilisés en cas d'urgence, c'est-à-dire dans le cas d'une expulsion en cours. Nous conseillons toutefois vivement de faire rédiger les demandes et les procurations par des avocat(e)s ou **des services de consultation** bbonlink.de/page-fr-contacts, en fonction du cas particulier. Les modèles sont uniquement disponibles en allemand.

Opposition à la perquisition du domicile

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

• 📄 bbonlink.de/durchsuchung Deutsch | german

Lors d'une expulsion, la police est autorisée à pénétrer dans le logement des personnes concernées, mais pas à le fouiller. Une chambre dans un centre d'hébergement collectif est également considérée comme un logement. Si des policiers veulent rechercher une personne dans un logement, ils ont besoin d'un mandat de perquisition délivré par un juge, ce qu'ils n'ont généralement pas. Ils peuvent fouiller le logement sans décision judiciaire s'il y a "danger imminent", c'est-à-dire si, par exemple, quelqu'un possède une arme et menace de se suicider ou de tuer quelqu'un d'autre.

Demande urgente (Eilantrag)

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

• 📄 bbonlink.de/eilantrag Deutsch | german

Une demande urgente peut être déposée auprès du tribunal administratif (Verwaltungsgericht) contre une expulsion en cours. Cela doit impérativement être fait par l'avocat compétent! Ce modèle ne doit être utilisé qu'en dernier recours. Il doit être faxé au tribunal administratif (Verwaltungsgericht). Il est préférable d'appeler également le tribunal et les autorités concernées, à savoir le tribunal régional et la police fédérale, pour les informer qu'une demande urgente a été déposée et qu'une expulsion doit éventuellement être suspendue. Il faut également joindre à la demande urgente une annexe rédigée individuellement pour la personne/famille concernée. Celle-ci doit expliquer en détail les raisons qui s'opposent à l'expulsion. Par exemple, une maladie grave ou un droit de séjour (par exemple, formation, intégration durable) ou le fait que la famille sera séparée plus longtemps, etc. Dans la mesure du possible, ces raisons doivent également être prouvées.

Procuration (Vollmacht)

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/vollmacht Deutsch | german

Dans le meilleur des cas, ce sont des avocats ou des centres de consultation qui sont mandatés. En cas d'urgence, il est possible de mandater une personne de confiance ou un travailleur social. La procuration peut aider ces personnes à déposer des demandes, à s'entretenir avec des avocats et les autorités ou à régler des questions urgentes lorsque les personnes concernées ont déjà été emmenées par la police ou expulsées. Veuillez définir précisément l'étendue des procurations, les utiliser de manière responsable et donner autant de procurations que nécessaire, mais aussi peu que possible.

Demande suivante Asile (Asylfolgeantrag)

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/folgeantrag Deutsch | german

Cette demande ultérieure ne doit être utilisée que s'il n'y a pas d'avocat ou de centre de conseil et que l'expulsion est imminente, voire déjà en cours. Elle doit toutefois être signée par la personne concernée et faxée au BAMF. Faxez-la à l'antenne du BAMF de ton lieu de résidence et au siège. Si l'expulsion est déjà en cours : informe un centre d'observation des expulsions et la police fédérale à l'aéroport qu'une demande de prolongation a été déposée. L'expulsion ne peut pas commencer avant que le BAMF ait répondu à cette demande. Il le fait généralement par e-mail ou par téléphone directement à la police fédérale.

Personne de confiance en cas de détention en vue du renvoi

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/vertrauen Deutsch | german

Les personnes concernées par une détention en vue de l'expulsion peuvent désigner une personne de confiance en plus ou à la place d'un avocat. La personne de confiance aide la personne détenue, qui a souvent peu de possibilités d'agir dans le centre de détention. Elle peut également déposer des recours contre la détention pour le compte des personnes concernées et consulter leur dossier. Le groupe de contact pour les personnes en détention en vue de l'expulsion à Dresde fournit des conseils bénévoles aux personnes en détention et se fera un plaisir de vous aider.

Abschiebehafthkontaktgruppe Dresden

Kontaktgruppe Asyl und Abschiebehafth e.V.
Dresden

kontakt@abschiebehafthkontaktgruppe.de
www.abschiebehafthkontaktgruppe.de

Conseille les personnes en détention d'expulsion dans le centre de détention d'expulsion de Dresden

Déclaration sur l'honneur (Eidesstattliche Versicherung)

Ce contenu n'existe que dans d'autres langues

- bbonlink.de/eidesstatt Deutsch | german

Une déclaration sur l'honneur est similaire à un témoignage écrit dans lequel on jure de dire la vérité. Elle peut être utilisée comme preuve auprès des autorités. Si l'on ment, on s'expose à une amende, voire à une peine d'emprisonnement.